

SEANCE DU 24 AVRIL 2017.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET- BEKAERT,
M.A.EVEN, Echevins;
M.R.BIREN, M.G.MEDINGER, M.G.SCHUSTER, M.R.MULLER, M.B.DAXHELET,
Mme CHARLIER -GUILLAUME, M.X.KROELL, Mme I.CHAMPLUVIER, M K.MITRI,
Mme J.DENIS, M M.SAINLEZ, M R.GAUDRON, M.H.MANIGART, Melle
P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M Y.SCHOPPACH, M J.DECHAMBRE,
M.M.LAQLII, D.KARENZO, Conseillers;
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 7 minutes.

1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 20 mars 2017.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 14 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules piétonnier Grand-Rue, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du bâtiment Grand-Rue, 1 à Arlon, pour la période du mardi 14 mars 2017 de 06h00 au 11 juin 2017 à 24h00.
- Le 14 mars 2017 : interdisant la circulation des véhicules rue de la Banque, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine rue de la Banque, 1 à Arlon, pour la période du mercredi 15 mars 2017 à 08h30 jusque 12h00.
- Le 16 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Netzer, 17 (ancienne banque nationale) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux (remplacement châssis), pour la période du 20.03.2017 à 07h00 au 22.03.207 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 16 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du lundi 10 avril 2017 de 07h30 à 09h45.
- Le 16 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Espagnols, 159 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture, pour la période du lundi 12 mars 2017 à 08h00 au mercredi 22 mars 2017 à 18h00.
- Le 16 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du lundi 20 mars 2017 de 08h00 au vendredi 24 mars 2017 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements de parking.

- Le 16 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs du n°9 (2 ou 3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 39^{ème} édition des festivités carnavalesques, pour la période du dimanche 19 mars à partir de 08h00 jusqu'à fin des festivités.
- Le 17 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Toernich, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 25 mars 2017 de 08h00 à 17h00.
- Le 17 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue J.B. Nothomb, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de meubles, pour la période du mardi 28 mars 2017 de 09h00 à 17h00 (2 emplacements).
- Le 17 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/31, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 24 mars 2017 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 17 mars 2017 : interdisant le stationnement des véhicules depuis la place Léopold, du n°8 jusqu'au n°1 rue de la Poste, en raison d'assurer le bon déroulement de la 39^{ème} festivité carnavalesque 2017, pour la période du jeudi 16 mars 2017 à 16h00 jusqu'au lundi 20 mars 2017 à 17h00.
- Le 20 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien au niveau des antennes sur le toit de l'école industrielle et commerciale, pour la période du 23.03.2017 de 07h00 à 19h00.
- Le 20 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue d'Arlon (N40 - N82) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien au niveau des antennes pour la période du lundi 27 mars 2017 à 07h00 au 30 mars 2017 à 19h00.
- Le 20 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à Arlon, Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien au niveau des antennes sur le toit de l'école industrielle et commerciale, pour la période du 23.03.2017 de 07h00 à 19h00.
- Le 20 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, face au 27 et 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux en trottoir pour jonction de câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 20 mars 2017 à 07h00 au 24 mars 2017 à 18h00.
- Le 20 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue d'Habergy à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour le compte d'Ores, pour la période du 20 mars 2017 à 07h00 au 20 avril 2017 à 18h00.
- Le 21 mars 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht, Hammelsmarsch, rue du Bourg, Neiewee Am Eck, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du carnaval de Barnich, pour la période du dimanche 02.04.2017 à partir de 13 heures jusque 17h30.
- Le 21 mars 2017 : réglementant le chantier à la rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'échafaudage, pour la période du 22 mars 2017 de 07h00 au 28 mars 2017

à 18h00.

- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Molitor (ancien Mess des Officiers) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une grue mobile de construction pour la période du jeudi 30.03.2017 de 06h00 à 17h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Lingenthal et Henri le Blondel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, pour la période du samedi 25 mars 2017 à 15h00 au dimanche 26 mars 2017 à 15h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules (3 emplacements) à la place Léopold, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 mars 2017 de 08h00 à 18h00 sur une longueur de 20 mètres.
- Le 22 mars 2017 : interdisant le stationnement des véhicules rue Busleyden (2 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du samedi 25 mars 2017 de 08h00 à 15h00 sur une longueur de 10 mètres.
- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Banque à Arlon (ancienne BBL), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 08 avril 2017 de 09h30 à 16h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 27 mars 2017 de 08h00 au vendredi 31 mars 2017 à 18h00 sur une distance de 1 emplacement de parking.
- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules (chantier 5^{ème} catégorie) à la place de l'Yser à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du 23 mars 2017 de 07h00 au 23 avril 2017 à 18h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Bastion, 24 à Arlon, en date du 22 mars 2017 à 07h00 au 28 mars 2017 à 18h00, route d'Etalle, 117 à Sampont, en date du 22 mars 2017 à 07h00 au 28 mars 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.
- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de la Semois, 73 à Arlon, fouilles en trottoir en date du 30 mars 2017 au 07 avril 2017, rue de la Cova, 4 à Frassem, fouilles avec traversée de voirie, en date du 30 mars 2017 au 07 avril 2017, rue de Viville, 46 à Arlon, fouilles en trottoir avec traversée de voirie en date du 30 mars 2017 au 12 avril 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.
- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Synagogue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et armoires FO pour le compte de VOO-NETHYS, pour la période du 30 mars 2017 de 08h00 à 16h30.

- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht, Hammelsmarsch, rue du Bourg, Neiewee Am Eck, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du carnaval de Barnich, pour la période du dimanche 02.04.2017 à partir de 13 heures jusque 17h30.
- Le 22 mars 2017 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules et piétons à la rue du Gymnase à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'assainissement pour le compte de Munalux, pour la période du 21 mars 2017 à 07h00 au 02 avril 2017 à 18h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Lingenthal et Henri Le Blondel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, pour la période du samedi 25 mars 2017 à 15h00 au dimanche 26 mars 2017 à 15h00.
- Le 22 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bourg à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de la rue du Bourg (phase 3) pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 23mars 2017 à 07h00 au 14 avril 2017 à 18h00.
- Le 23 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Longwy, 29 A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 mars 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 23 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Place 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 mars 2017 de 08h00 à 18h00 sur une longueur de 25 mètres.
- Le 24 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Château BARBANSON et Chemins à Arlon, Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie (chemin de liaisons Udange-Toernich), pour la période du 27 mars 2017 à 07h00 au 14 avril 2017 à 18h00.
- Le 24 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 74 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux par M. Michel REISER, pour la période du lundi 27 mars 2017 à 08h00 jusqu'au 29 mars 2017 à 20h00.
- Le 27 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretiens des parterres de l'avenue Jean-Baptiste Nothomb par le service Environnement du Département Technique de la Ville d'Arlon, pour la période du 28 et 29 mars 2017 de 07h00 à 17h00.
- Le 27 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Casino, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du 29 mars 2017 à 07h00 au 07 avril 2017 à 17h00.
- Le 27 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoir pour la période du 28 mars 2017 à 07h00 au 04 avril 2017 à 17h00.
- Le 27 mars 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, rue de l'Abattoir et rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de

modification du réseau BTA-EP pour le compte d'Ores, pour la période du 28 mars 2017 à 07h00 au 31 mai 2017 à 18h00.

- Le 27 mars 2017 : réglementant le chantier et le stationnement des véhicules 3, rue du Goldberg, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation d'un mur de soutènement, pour la période du mercredi 29 mars 2017 de 08h00 jusqu'au 29 avril 2017 à 18h00.
- Le 28 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Banque à Arlon (ancienne BBL), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 08 avril 2017 de 09h30 à 16h00.
- Le 28 mars 2017 : réglementant le chantier et le stationnement des véhicules sur 2 emplacements rue Saint Jean, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation d'une habitation pour la période du jeudi 30 mars 2017 de 08h00 jusqu'au vendredi 30 mars 2017 à 18h00.
- Le 29 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules dans le tunnel sous les voies ferrées de la rue des Tilleuls à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement de la mise en circulation (procédure d'urgence) du tunnel sous voies de la rue des Tilleuls, pour la période du 29 mars 2017 à fin des aménagements complets.
- Le 29 mars 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Carmes et rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la réalisation d'une endoscopie du réseau d'égouttage par le Département technique, pour la période du 29 mars 2017 de 08h00 à 14h00.
- Le 29 mars 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marquisat entrée de la Résidence de la Knipchen à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation sur le réseau d'égouttage pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 29 et 30 mars 2017 de 07h00 à 18h00.
- Le 31 mars 2017 : réglementant le stationnement de 3 emplacements à l'avenue du Luxembourg, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 1^{er} avril 2017 de 07h00 à 20h00.
- Le 31 mars 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 1^{er} avril 2017 de 09h00 à 20h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 03 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 18-22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de tubage pour la période du mercredi 05 avril 2017 de 07h00 à 18h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Place des Fusillés, rue Saint-Dié, 21 et rue du Gazomètre, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de câbles pour le compte de Proximus, pour une période de travaux de 2 jours entre le 03 avril 2017 à 07h00 et le 21 avril 2017 à 17h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules durant la période du 04 avril 2017 à 07h00 au 31 mai 2017 à 18h00 aux endroits suivants : N4 sens Bruxelles/Arlon aux BK 177.4-179.0-179.1-179.5, N82 sens Arlon/Virton aux BK 0.7-1.8-3.3-3.85, A4 sens Luxembourg/Bruxelles à la BK 176.9, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de

soufflage de câbles.

- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules et le chantier (échafaudage) à la rue de Bastogne, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture pour la période du 03 avril 2017 à 08h00 au 07 avril 2017 à 18h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parking devant l'ancien bureau de Police à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du marché Bio Terroir pour la période de tous les vendredis de janvier 2017 de 13h00 à décembre 2017 à 21h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 4 emplacements rue des Martyrs, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 21 avril 2017 de 10h00 au samedi 22 avril 2017 à 18h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements à la Grand Rue 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 15 avril 2017 de 08h00 au dimanche 16 avril à 18h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Lottert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection des joints de pont Infrabel, pour la période du mardi 18 avril 2017 de 07h00 au mardi 25 avril 2017 à 17h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Halte à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de revêtement hydrocarboné à la rue de la Halte, pour la période du 08 avril 2017 à 08h00 au 12 avril 2017 à 18h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue de Neufchâteau, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement du camion élévateur, pour la période du vendredi 07 avril 2017 de 07h30 à 12h00.
- Le 03 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue de Diekirch, 16/4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 08 avril 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : Chemin de Clairefontaine, 99 à Arlon - fouilles en trottoir du 19 avril 2017 à 07h00 au 25 avril 2017, rue de Steinchen 20 à Waltzing - raccordement avec traversée de voirie du 06 avril 2017 à 07h00 au 25 avril 2017 à 18h00, rue des Déportés, 99 à Arlon - fouilles en trottoir au 18 avril 2017 à 07h00 au 25 avril 2017 à 18h00, rue des Espagnols, 117 à Arlon - fouilles en trottoir et accotement du 20 avril 2017 à 07h00 au 28 avril 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz et électricité pour le compte d'Ores.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'ouverture d'un magasin éphémère pour la période du vendredi 05 mai 2017 de 07h00 au dimanche 07 mai 2017 à 20h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du jeudi 13 avril 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue de la Semois, 92 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 15 avril 2017 de 07h00 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux + stockage matériel pour la période du lundi 10 avril 2017 de 06h30 au vendredi 29 décembre 2017 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaines en trottoir et voirie pour le compte de Proximus, pour la période du 10 avril 2017 à 07h00 au 28 avril 2017 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux + stockage de matériel, pour la période du lundi 10 avril 2017 de 06h30 au vendredi 29 avril 2017 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue d'Udange et rue A. Kreides à Toernich et rue Halbardier et rue de Toernich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaines et d'armoires pour le compte de VOO NETHYS, pour la période du 10 avril 2017 à 07h00 au 31 mai 2017 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Bataille, 16 à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement d'un chargement de matériaux, pour la période du dimanche 09 avril 2017 de 07h00 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 08 avril 2017 de 07h00 à 14h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Beau Site 23A et 23B à Waltzing, en date du 05 avril 2017 à 07h00 au 12 avril 2017 à 18h00, rue de la Cova, 4 à Frassem, en date du 06 avril 2017 à 07h00 au 12 avril 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 4 emplacements rue Godefroid Kurth, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion Lamech, pour la période du mercredi 05 avril 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs en face de la librairie des Faubourgs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage, pour la période du mercredi 05 avril 2017 de 08h00 à 17h00.
- Le 04 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marquisat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du mardi 11 avril 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 17 et rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 06 avril 2017 de 07h00 au samedi 08 avril 2018 à 20h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue

Godefroid Kurth, 35-37-39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 06 avril 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 05 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue Godefroid Kurth, Place des Chasseurs Ardennais et rue Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage organisés par la Ville d'Arlon, pour la période du lundi 10 avril 2017 de 08h00 au mardi 11 avril 2017 à 17h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des piétons à la rue des Déportés, 84 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de bâtiment pour la période du 10 avril 2017 à 07h00 au 07 juillet 2017 à 18h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold, en face du Palais à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du lundi 10 avril 2017 de 07h00 au vendredi 21 avril 2017 à 18h00 excepté les jeudis.
- Le 05 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Cloître à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la présence d'un chantier dans le village d'Eischen et de la fermeture de la rue du Cloître à la frontière Belgo-Luxembourgeoise à la demande de l'Administration communale d'Hobscheid, pour la période du 06 avril 2017 à 07h00 au 10 avril 2017 à 18h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'Avenue du 10^{ème} de Ligne et rue des Espagnols, au niveau de la Caserne Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de câbles pour le compte de Proximus, pour une période de deux jours de travaux entre le 06 avril 2017 à 07h00 et le 14 avril 2017 à 17h00.
- Le 05 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Halbardier du n°2 au n°14 en raison d'assurer le bon déroulement de la course cycliste « Ardenne Challenge », pour la période du samedi 15 avril 2017 de 13h30 à 16h00.
- Le 06 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules, 1) Place des Chasseurs Ardennais, en date du 23 avril 2017 de 07h00 à 12h00, 2) Place Léopold le long du Palais du Gouverneur + triangle devant l'ancien Palais de Justice en date du 23 avril 2017 de 08h00 à 10h00, 3) Parvis de l'église Saint-Martin en date du 23 avril 2017 de 08h00 à 12h00, 4) rue du 25 Août de part et d'autre de l'emplacement tec et le long de l'entrée de parc Gaspar (2 bus) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Congrès National de la Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais, pour la période du 23 avril 2017 de 08h00 à 12h00.
- Le 07 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par la Ville d'Arlon, pour la période du lundi 10 avril 2017 de 07h00 à 17h00.
- Le 07 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue G. Pratt à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des concours équestres 2017 de Bonnert, pour la période du 22 avril 2016 à partir de 08 heures jusqu'au 23 avril 2017 à 20h00.
- Le 07 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une « chasse aux œufs », pour la période du samedi 08 avril 2017 de 12h00 à 19h00.

- Le 07 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une journée portes ouvertes « Maison des Jeunes » à la rue de la Caserne, 40 à Arlon, pour la période du samedi 13 mai 2017 de 11h00 à 21h00.
- Le 07 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour pose de Fibre optique façade aérien pour le compte de VOO, pour la période du 10 avril 2017 au 12 avril 2017 entre 08h00 à 16h00.
- Le 10 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 55, avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 11 avril 2017 de 14h00 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.
- Le 10 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 10 avril 2017 à 07h00 au mardi 11 avril 2017 à 18h00.
- Le 10 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Via Sesmara à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fraisage et d'asphaltage, pour la période du lundi 10 avril 2017 à 07h00 au mercredi 12 avril 2017 à 18h00.
- Le 10 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules n°77, avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par Créations GILLET de Bastogne, pour la période du mardi 11 avril 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 10 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une inauguration pour la période du samedi 29 avril 2017 de 10h00 à 18h00 sur une distance de 4 emplacements.
- Le 10 avril 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 94, boîte 4 et rue de Schoppach, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 14 avril 2017 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 20 mètres.
- Le 11 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Beim Weyer, 11 et rue du Wäschbour, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 14 avril 2017 de 12h00 à 18h00.
- Le 11 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Banque (ancienne ING) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 14 avril 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 11 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 14 avril 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 26 mètres.
- Le 11 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par M. Fabrice SULBOUT, pour la période du mercredi 12 avril 2017 de 08h30 à 17h00 sur une distance de 3 emplacements.
- Le 11 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de

la Bataille, 16 à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement d'un chargement de matériaux, pour la période du mardi 11 avril 2017 de 07h00 au mercredi 12 avril 2017 à 20h00.

- Le 12 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Rue du Vicinal, 110 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, pour la période du jeudi 04 mai 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 avril 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Seymerich, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une journée portes ouvertes « Maison des Jeunes », rue de la Caserne, 40 à Arlon, pour la période du samedi 13 mai 2017 de 11h00 à 21h00.
- Le 12 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des sessions du Conseil Provincial en 2017 pour les dates suivantes : vendredi 27 janvier 2017 (9h + 1h mercuriale), vendredi 24 février (9h), vendredi 31 mars 2017 (14h), vendredi 28 avril 2017 (14h), mercredi 24 mai 2017 (9h), jeudi 29 juin 2017 (9h), vendredi 1^{er} septembre 2017 (14h), vendredi 29 septembre 2017 (14h), vendredi 20 octobre 2017 (budget-14h), lundi 23 octobre 2017 (budget-9h), mardi 24 octobre 2017 (budget-9h), mercredi 25 octobre 2017 (budget-9h), vendredi 24 novembre 2017 (14h) et jeudi 21 décembre 2017 (9h).
- Le 12 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par M. Patrice SULBOUT, pour la période du mercredi 12 avril 2017 de 08h30 au vendredi 14 avril 2017 à 17h00 sur une distance de 3 emplacements.
- Le 13 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules le long de la N40 sur l'Esplanade du Lavoir, en raison d'assurer le bon déroulement de la soumonce organisée par le Comité des Gilles de B'Heinsch, pour la période du samedi 15 avril 2017 de 07h00 à 22h00.
- Le 13 avril 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue Paul Reuter, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un échafaudage pour la période du mercredi 12 avril 2017 à 07h00 au vendredi 14 avril 2017 à 18h00.
- Le 13 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Arlon, N4-N82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un élévateur, pour la période du vendredi 21 avril 2017 de 07h00 à 19h00.
- Le 13 avril 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 12, avenue du Bois d'Arlon, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 20 avril 2017 de 08h00 au vendredi 21 avril 2017 à 13h00.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Interpellation citoyenne concernant la ZACC de Seymerich.

+ + +

Entrée de Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère communale.

+ + +

La parole est donnée à Monsieur Philippe DE REMONT qui commence la lecture de son courrier d'interpellation : « Merci de nous accorder un temps de

parole. Je suis porte-parole d'un groupe apolitique de riverains de la ZACC de Seymerich, qui tient à faire connaître son point de vue. Le mot 'interpellation' est-il adéquat ? Car il ne revêt pour nous aucune volonté d'apostropher, de brusquer, mais c'est le terme légal de la procédure qui nous donne voix au chapitre à votre assemblée. Sur le fond, quels sont les critères et les raisons qui motivent la mise en œuvre de telle ZACC plutôt que telle autre et, en ce qui concerne la ZACC de Seymerich, quelle sera votre position une fois que vous aurez étudié et rencontré nos doléances et suggestions face au projet de nouveau quartier ? Pouvons-nous insister sur le fait que notre rapport, dont la lecture qui va suivre, est appuyé par des lettres de riverains qui y ont adhéré ? Tous ces courriers vous sont ici déposés. Mais au préalable, le processus à suivre par les Communes, mis sur pied par la Région Wallonne dans son référentiel 'Quartiers nouveaux', est-il ou sera-t-il respecté ? Ce référentiel prescrivant ceci : Il insiste sur l'importance de la participation des futurs habitants et riverains à ces projets. Pour mettre en œuvre un projet partagé, il faut d'abord développer une stratégie de participation. Comment ? Il s'agit d'abord d'intégrer les citoyens actuels et futurs comme interlocuteurs en amont du projet. Sommes-nous encore en amont du projet ? Sinon il faut y revenir. Cette stratégie de participation, quels en sont les outils ? - la garantie de la compréhension et l'appropriation par les citoyens de la démarche 'Quartiers nouveaux' - la garantie de la compréhension des principes fondateurs du projet - la structuration de la participation en amont par la mise en place d'un groupe de suivi - un questionnaire du projet avec les citoyens actuels et futurs - une information et discussion des décisions prises par les élus et administrations - l'association des citoyens aux décisions sur certains aspects ciblés du projet de quartier et définis en amont. Où en êtes-vous, où en sommes-nous à ce sujet ? Notre question est aussi de savoir si la Ville maintiendra ce projet ; si elle le maintient, comment pourrez-vous prendre en compte ce qui suit, c'est-à-dire notre rapport de synthèse ? Voici ce rapport de synthèse qui sous-tend nos questionnements : Suite à la séance d'information publique du 24 novembre 2016 les habitants des rues riveraines du ZACC de Seymerich (rue des Espagnols, rue du Castel, rue de la Belle-Vue, avenue de Mersch) ont été invités à l'initiative de quelques-uns d'entre eux, à une réunion de travail qui s'est tenue le 13 février 2017. » Il fait une parenthèse pour ne pas oublier de préciser que dans les lettres qui ont été déposées, hormis celles émanant des quatre rues riveraines, certaines ont été signées aussi par des personnes qui habitent la rue du Peiffeschof et la rue du Vallon. Il poursuit ensuite sa lecture : « Force est de constater que la majorité des personnes présentes sont opposées à ce projet. Dans un esprit constructif elles se sont toutefois constituées en plusieurs groupes, principalement par quartiers, et ont inventorié à la majorité leurs contestations et suggestions face au projet 'Quartier Seymerich'. Chaque groupe a ensuite exposé ses conclusions à l'assemblée et celle-ci a décidé d'en soumettre une synthèse au Conseil communal de leur Ville. L'essentiel des points dégagés par groupe se rejoignent, avec cependant quelques spécificités. Ces points sont :

1) Le risque d'expropriation : un certain nombre d'habitants risque de subir une amputation de leurs propriétés, du fait de l'installation d'infrastructures sur celles-ci (route, maisons, espaces verts de liaison). Ces personnes subiraient en outre une moins-value importante de leur bien. Le non respect de leurs propriétés ne se justifie pas, la zone comportant à elle seule suffisamment d'espace.

2) La mobilité et l'accessibilité : les riverains sont inquiets de l'impact sur la mobilité par l'arrivée d'environ 2000 nouveaux habitants. Tant les habitants actuels que les futurs occupants de la ZACC vont subir une congestion du trafic. Les solutions de 'mobilité douce' évoquées dans le dossier actuel paraissent peu crédibles en raison : a) De l'éloignement du quartier par rapport au centre-ville et à la gare, notamment en fonction du relief accidenté. b) De l'absence d'infrastructure adaptée à la mobilité douce dans les quartiers périphériques : absence partielle ou totale de trottoirs - absence de véritables pistes cyclables - nombreux véhicules garés sur la voirie ou sur les trottoirs. Le nouveau quartier contribuera donc à une augmentation significative du trafic automobile. En première approximation un bon millier de voitures seront susceptibles de quitter ou de rejoindre la ZACC aux heures de pointe, soit, en considérant une durée d'une centaine de minutes (+/- 1h30), un

ajout au trafic existant d'une voiture toute les cinq à dix secondes. Les quatre axes existants permettant d'accéder ou de sortir du futur lotissement sont déjà saturés ou non adaptés (et non adaptables) à un charroi important :

a) Avenue de Mersch : axe principal déjà saturé à l'heure actuelle, et présentant déjà de grosses difficultés de circulation à certaines heures (descente vers la Gaichel). L'installation de ronds-points ne modifiera pas la saturation du trafic. Des riverains de cette avenue ont d'ailleurs déjà interpellé la Ville et la Région Wallonne à plusieurs reprises.

b) Rue du Castel : voirie volontairement conçue comme étroite car locale, présentant un danger à son croisement avec le rue des Espagnols à hauteur de Callemeyn.

c) Rue de la Belle-Vue vers Frassem : voirie étroite/locale, présentant un danger à la sortie de la rue de Diekirch.

d) Rue des Espagnols : cette rue est devenue une échappatoire pour éviter le carrefour du Liedel ; cela engendre une saturation du trafic et provoque de nombreux accidents à ses extrémités. Au-delà, l'absence d'accès direct à l'autoroute, entraînera un report du trafic vers des axes également saturés (N4 vers la Spetz ou vers le contournement). Par ailleurs le quartier est géographiquement à l'opposé des infrastructures de mobilité de la Ville (gares, autoroutes, sorties d'autoroutes). L'ajout de bâtiments à haute densité de population sur le terrain de football face aux casernes ne fera qu'aggraver les différents problèmes.

3) La sécurité : La mobilité douce ne devrait pas se limiter au nouveau quartier mais s'étendre aux rues avoisinantes. La circulation à pied ou à vélo dans l'avenue de Mersch est déjà dangereuse à l'heure actuelle. L'éclairage n'y est pas adapté, les trottoirs inexistantes ou impraticables. Dans les rues du Castel et de la Belle-Vue, la sécurité des piétons n'est pas non plus assurée actuellement : absence de trottoirs sur une large part des voiries, pas de passage piétons ni de zone abritée pour les usagers faibles. Dans la rue de la Belle-Vue non équipée de brise-vitesse, les véhicules y circulent à vitesse excessive ; par ailleurs, une partie du bas de la rue ne dispose pas d'éclairage public. Dans la rue des Espagnols, les trottoirs sont impraticables pour les poussettes ou les personnes à mobilité réduite. A noter qu'en termes d'infrastructures, la rue de la Belle-Vue n'est pas non plus équipée d'un réseau d'égouttage suffisant pour les eaux de ruissellement, avec pour conséquence, en cas de fortes pluies, des trainées de cailloux et de boue, qui mettent en danger les usagers. Toutes ces infrastructures dans les différentes rues devraient être installées en priorité, et indépendamment de tout projet de densification de la population.

4) L'environnement : a) Le site Internet 'Application Inondations' de la Région Wallonne indique qu'une part significative de la zone concernée présente des risques moyens à élevés d'« aléas inondation » (<http://goo.gl/JaLqGw>). Les riverains des rues de la Belle-Vue et du Castel s'inquiètent des risques d'inondations consécutifs au projet d'urbanisation des terrains concernés. L'installation dans la ZACC, de multiples voiries, immeubles, abords d'immeubles, parkings, places publiques, imperméabilisera une partie du sol, ce qui augmentera la quantité et la rapidité d'écoulement des eaux de ruissellement et des différentes sources. A l'arrière des maisons de la rue de la Belle-Vue le ruissèlement est déjà important à l'heure actuelle. En outre, depuis la construction de maisons passives à l'avenue de Mersch, il a été constaté une présence d'eau plus importante à l'arrière des terrains du haut de la rue de la Belle-Vue.

b) Les riverains s'interrogent également sur la capacité du réseau d'égouttage et d'épuration (avec en fin de course, la station d'épuration de Frassem) d'absorber l'accroissement des évacuations d'eau usées, compte tenu notamment des problèmes existants au niveau de l'ancienne caserne Callemeyn.

c) La circulation en voiture des nouveaux habitants augmentera la pollution de l'air, dans la zone et dans les rues riveraines.

d) Les constructions envisagées (et les écrans de verdure) priveront d'ensoleillement une bonne partie des habitations des différentes rues voisines (particulièrement mais non exclusivement à la rue de la Belle-Vue où les nouvelles maisons surplomberont, de par leur implantation au flanc et sur le sommet de la butte, une bonne partie des maisons de cette rue).

5) Le caractère résidentiel des rues riveraines : La majeure partie des quartiers en périphérie de la zone sont des quartiers résidentiels ; les maisons y ont été construites ou achetées à ce titre. Si le quartier est transformé en une zone fortement urbanisée, les biens immobiliers des quatre rues connaîtront une perte de valeur. Inévitablement la construction et

l'occupation de 700 nouveaux logements constitueront une source de pollution sonore au détriment des riverains actuels. Problème de parkings : au Wäschbour pas mal d'habitants n'ont pas acheté de parking intérieur ou extérieur trop cher, donc des voitures se garent partout où elles peuvent. On peut dès lors craindre que, dans le cadre du nouveau projet, des personnes iront se garer dans les quartiers et rues avoisinantes déjà bien chargées.

6) Les riverains s'inquiètent des nuisances inévitables durant la phase travaux (bruits, dégradation des voiries périphériques suite au passage des véhicules de chantiers,...) dont la durée annoncée est particulièrement longue (30 ans).

7) Les riverains de la rue de la Belle-Vue soutiennent une demande spécifique consistant à y supprimer deux passages perpendiculaires repris dans le projet au profit de la ZACC, et situés entre les maisons 79 et 75, 69 et 65. Le passage de piétons et vélos le long de ces immeubles affecterait leur caractère résidentiel et la quiétude de leurs habitants. Toute expropriation serait également jugée inadmissible. Si le Conseil communal décide de poursuivre le projet, les riverains demandent : Une réduction drastique du projet en termes de nombre de logements pour qu'il soit viable, harmonieux et supportable. De tenir compte du cadre et de la qualité de vie des habitants des quartiers anciens au même titre que ceux du quartier nouveau. D'harmoniser la densité de population dans la ZACC avec celle qui existe dans les rues du Castel et de la Belle-Vue. D'établir une charte architecturale pour la cohérence d'ensemble du quartier. La mise en place de groupes de travail, de réflexion sur chacun des thèmes de préoccupation des riverains, afin d'aboutir à un projet concerté avec la Ville d'Arlon. A cette fin les groupes de travail seront composés à la fois de représentants de citoyens mais également de représentants de la Ville dans leur domaine de compétence concerné. D'étudier la problématique de la route principale traversant la ZACC.

8) D'autres ZACC semblent plus appropriées car plus proches de la gare (Stockem ou Heinsch), équipées de voies d'accès larges vers le centre-ville, et sans impact similaire sur le bâti résidentiel existant. Si l'argument pour le choix de la ZACC de Seymerich est la proximité du centre-ville il faut que celui-ci soit attractif aux niveaux commercial, culturel, etc. N'est-ce pas une utopie de penser faire revivre le centre-ville avec ce quartier excentré ? Je vous remercie d'avance de bien vouloir prendre en considération l'ensemble de ces éléments. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Madame la Présidente du Conseil de l'Action Sociale, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur DE REMONT pour ces remarques et tient à lui préciser que ce projet, tout comme d'autres, ne se feront pas sans eux. Il l'assure que nous serons à l'écoute des citoyens et que ce genre de projets se sont toujours faits en accord avec la population. Avant de donner quelques pistes et réflexions, il souhaite resituer tout cela dans son contexte. Il rappelle que le Bureau Fédéral du Plan prévoit une augmentation de la population à Arlon d'environ 2400 personnes en plus d'ici 2030 pour amener la population à 31.400 habitants. Il ajoute que dans le monde entier la population grandit et nous pouvons nous en réjouir, il vaut mieux une Commune avec un nombre d'habitants qui augmente que le contraire. Depuis 1979, l'ensemble de ce site a été classé en zone d'extension d'habitat, cela veut dire que tôt ou tard on y construira. Il ajoute que la question principale est par rapport à la densité : est-ce que effectivement une densité telle que proposée lors de la réunion évoquée convient au site ? A partir du moment où, il y a quelques mois, le Conseil communal a décidé de supprimer la voirie, qu'il y ait le quartier nouveau au rond-point des pompiers (principalement afin de ne pas exproprier la maison de Monsieur et Madame SWINGS), nous avons beau faire toutes les études que l'on veut en matière de mobilité, le projet doit également être fondamentalement revu au niveau de cette densité. Et si le projet est revu en fonction de la densité il est évident qu'une partie des problèmes énoncés devra trouver une solution. Ensuite il revient sur les différents points exposés par Monsieur DE REMONT. Il dit qu'à propos du risque d'expropriation, ils peuvent être rassurés car il y a quelques semaines, une lettre confirmant qu'il n'y aura pas d'expropriation des jardins de la rue Belle-Vue, a été envoyée à chacun des riverains qui nous avaient écrit. Il ajoute qu'aujourd'hui il y a

juste encore, on ne sait pas dire combien de m² qui pourront être expropriés à l'angle entre l'avenue de Mersch et la rue Belle-Vue. Pour le problème de mobilité et d'accessibilité, il dit que le problème doit être posé à l'envers, il faut se demander, en fonction des différentes entrées et sorties que nous avons sur le site, combien ce site peut comprendre de logements et d'âmes. Il ajoute qu'en fonction de cela nous pourrions répondre. Il dit qu'à ce jour, il ne peut savoir combien de logements on va pouvoir construire là et que c'est aux spécialistes à étudier cette question. Il explique que ce rapport de mobilité va être étudié à deux niveaux, le premier lors de l'étude, qui est en cours pour l'instant, du PCA de Callemeyn puisqu'il y a un RUE et que dans ce cadre-là on étudiera la question de la mobilité. Et une deuxième procédure pour le RUE de la rue de Seymerich dans lequel nous allons aussi avoir une évaluation environnementale qui devra également traiter du problème de la mobilité. Il en vient ensuite à la sécurité de l'avenue de Mersch et explique qu'une réunion a été organisée par les voiries régionales (une procédure qui a été menée par Monsieur TRIET et son équipe), à laquelle les habitants de l'avenue de Mersch étaient présents. Ils vont essayer d'améliorer les choses mais il précise que cela restera une voirie régionale et que ce ne sera pas un chemin de campagne. En ce qui concerne les infrastructures de la Belle-Vue il dit qu'il est bien d'accord avec le fait que nous devons avancer dans l'infrastructure de cette rue, ils ont également droit comme d'autres à des trottoirs. Il ajoute qu'il faut aussi résoudre les problèmes de ruissellement en cas de fortes pluies. Il ajoute également qu'on lui avait déjà rapporté que depuis la construction de maisons passives à l'avenue de Mersch il y avait des problèmes d'écoulement d'eau. Il dit que nous devons bien entendu imaginer cela de manière tout à fait constructive, il y a d'ailleurs des noues qui ont été mises sur le site de manière à faire en sorte que la station d'épuration ne soit pas débordée. Mais il est évident que ces constructions auront un impact sur la station d'épuration, et par conséquent nous devons, par des études de l'AIVE, être certains que nous puissions tenir le coup avec ce qui sera construit et ce qui a déjà été réfléchi. Par rapport au caractère résidentiel des rues riveraines et de l'impact sur le site lui-même il dit qu'il n'imagine pas à cet endroit-là des buildings de dix étages, et ajoute qu'il faut rester réaliste. C'est un terrain qui est bien souvent en pente et il pense qu'il est possible de construire des habitations sans gêner la vue de ceux qui sont au-dessus. Il insiste bien sur le fait que nous n'allons pas aller construire tout et n'importe quoi. Il poursuit en ajoutant que la route principale n'est pas une grand route et qu'à partir du moment où on a supprimé la liaison entre le quartier nouveau et le rond-point des pompiers cela n'a pas de sens de croire que cela pourrait être une route de déviation quelconque car cela ne sera pas possible. Il trouve que ce type de quartier devrait ressembler à ce qu'on peut trouver par exemple à Rieselfeld, dans des quartiers de style Vauban ou au style Rieselfeld. Il explique que ce sont des quartiers nouveaux qui intègrent une technologie particulière avec des bâtiments tout à fait conformes à ce que l'on fait pour l'instant en matière de construction, et en ne rejetant pas de CO². Il ajoute que ces maisons n'ont pas perdu de valeur mais elles en ont gagné. Il termine en remerciant Monsieur DE REMONT pour le ton constructif qu'il a eu lors de sa présentation et donne la parole à Madame Anne-Catherine GOFFINET.

Madame GOFFINET souhaite rappeler le contexte de 'quartier nouveau'. Comme expliqué un peu plus tôt, elle rappelle que depuis 1979 cette zone était une zone d'extension d'habitat, qui s'est transformée en zone d'habitat différé, et puis en 2005 a eu la notion de ZACC. Elle ajoute que les lois évoluent. Depuis 1980-1984, la Ville d'Arlon a acheté une bonne partie des terrains à cet endroit-là. Elle dit que la ZACC, ce n'est pas vraiment nouveau, il y en a d'ailleurs plusieurs qui ont été mises en œuvre sur la Ville, au travers de différentes procédures (le Wäschbour, le Moulin Lampach...). Elle poursuit et explique que depuis 2008 la Ville a étudié l'ensemble des ZACC sur tout son territoire et ajoute qu'il y en a vingt-deux. Le Conseil communal s'est prononcé à plusieurs reprises pour pouvoir étudier de manière plus approfondie la ZACC de Seymerich qui était celle dont les propriétés publiques étaient les plus grandes. En 2011 et 2013, le Conseil communal s'est prononcé, et puis est advenu un appel à projet du Ministre DI ANTONIO pour lancer la logique des quartiers nouveaux. Les quartiers nouveaux sont donc arrivés après

l'étude ou le lancement de la réflexion sur la ZACC. Elle explique à quel stade de la procédure nous en sommes. Pour le moment le Conseil communal a choisi de mettre en œuvre cette ZACC, l'auteur de projet a été désigné, une réflexion a été faite avec l'auteur de projet, le projet a été présenté à la population (elle précise qu'au niveau procédure ce n'est pas du tout obligatoire). Elle poursuit en disant que le projet doit être évidemment revu d'après les positions qui ont été reprises par le Conseil communal. Elle ajoute que tous les aspects évoqués par Monsieur DE REMONT font l'objet d'une étude spécifique, c'est-à-dire une évaluation environnementale, ce qui est obligatoire dans cette procédure. Une fois que le projet est abouti, nous passons au stade d'une enquête publique. Des demandes d'avis seront collectées, et ensuite le dossier revient devant le Conseil communal qui à ce moment-là adopte le RUE, et c'est le Gouvernement qui marque in fine son accord par rapport à celui-ci. Elle explique qu'un RUE est un document d'orientation, d'où le fait que c'est très schématique. Elle dit que la plupart des éléments ont été abordés par Monsieur le Bourgmestre mais elle ajoute que plusieurs éléments sont connus des autorités communales et aussi de l'auteur de projet. Même s'il y a déjà eu une étude préliminaire, il faudra encore une étude plus approfondie dans le cadre du dossier, par exemple pour l'AIVE, notamment pour la station d'épuration.

Monsieur DE REMONT dit que sur le plan des principes ils ne nient pas les droits de propriété de la Commune et ses attributs. Mais dans la réalité des choses, sur le terrain, leurs préoccupations légitimes doivent être prises en compte et rencontrées. Il se réfère à leur texte d'interpellation où il est demandé la mise en application du différentiel quartier nouveau établi par la Région Wallonne, particulièrement en ce qui concerne la participation citoyenne, tant pour la ZACC de Seymerich que pour les quartiers riverains. Et notamment en ce qui concerne le règlement du problème de la mobilité avant toute autre chose. Ils sollicitent par ailleurs l'équipement des rues riveraines indépendamment de tout projet de quartier nouveau. Il y est aussi demandé que nous leur transmettions le calendrier des études (ruissellement, évacuation des eaux, pollution, environnement) ainsi que l'ordonnancement des choses. Il parle de l'insuffisance de propositions et l'implication relative de la Ville d'Arlon dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes déjà présents à l'avenue de Mersch ; il se réfère à la réunion du 27 mars dernier, avec les administrations concernées et les riverains, cela conforte dans l'idée que la mobilité constitue un facteur limitatif déterminant. Il dit que leurs doléances et leurs suggestions ne peuvent se réduire à préserver leur confort, elles tiennent bien sûr compte de leurs intérêts légitimes mais elles mettent surtout en évidence les problèmes dont tout le monde (tant les riverains que les habitants de la ZACC) partiront si ces problèmes ne sont pas pris en compte. Il ajoute que leur réflexion s'inscrit donc dans la recherche de l'intérêt global de la Ville. Pour eux, il n'y a pas encore de garantie sur le long terme que la ZACC apportera pour tous une solution convenable au problème posé. Par ailleurs toutes les ZACC ne sont pas égales, en termes de préjudice pour les riverains et pour leurs futurs habitants. En tout état de cause en ce qui concerne le projet actuel mais aussi en ce qui concerne tout autre projet dans cette zone, ils demandent à être consultés. Quant aux Eco-quartiers de Rieselfeld et de Vauban à Fribourg en Brisgau que nous avons pris en exemple, il dit que Rieselfeld fait 78 hectares (il précise que ce sont des renseignements glanés sur internet, donc sous réserve et sauf erreur). Il poursuit et dit que Rieselfeld est à 5 km du centre-ville et tient son nom d'un ancien champ d'épuration et de décantation des eaux usées de la partie sud-ouest de Fribourg. Les riverains de Rieselfeld ont vu disparaître une zone peu intéressante en terme de salubrité et d'agrément. Il est bordé de champs et/ou de bois, d'une route large, d'une haie d'arbres derrière laquelle se trouvent des bâtiments qui paraissent être sur la base d'une vue aérienne des commerces ou des entreprises. Ce quartier est à proximité des grands axes routiers. Le quartier VAUBAN situé à 3km vers le sud du centre-ville a été réalisé sur une ancienne base militaire des forces françaises d'une superficie de 38 hectares. Les riverains de Vauban avaient donc déjà des immeubles à proximité de chez eux avec un trafic de véhicules probablement significatif. Au moins deux de ces côtés sont sans riverains, ce quartier est bordé en partie d'une voie ferrée et d'une large voirie. Fribourg est une ville d'environ 240.000 habitants et on peut présumer que les habitants de ces éco-quartiers ne

doivent pas parcourir des dizaines de kilomètres en voiture pour rejoindre leur lieu de travail. La transposition Arlon paraît donc difficilement réalisable. M. DE REMONT remercie vivement pour l'écoute.

L'assemblée applaudit.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exposé fait en séance par Monsieur Philippe de Rémont.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Demande de consultation populaire - point de la question.

Monsieur MAGNUS ne revient pas sur l'historique étant donné que c'est un sujet sur lequel on échange beaucoup, et dit que la revue Arlonaise sera probablement en grande partie sur ce sujet. Il dit que l'idée est simple, que nous voulons une place (Place Léopold) pour que les gens s'y sentent bien, avec moins de voitures, mais que nous voulons aussi garder l'attractivité de notre centre-ville, et que pour cela nous croyons qu'il faut construire un parking de 200 places sous la place Léopold. La question posée est celle-ci : « Etes vous favorable à la construction d'un parking payant sous-terrain de 200 places sous le parc Léopold, (par la suite c'était sous la place) pour un coût d'au moins 6 millions d'euros, qui n'intègrent pas le réaménagement de la place ? ». Il dit avoir beaucoup de respect pour le travail qui a été fait ainsi que pour les 3.100 personnes qui ont signé, c'est un signe d'intérêt des gens pour les consultations populaires, et il pense que le Collège y est fort attentif. D'ailleurs il précise que pour cette fois cela n'a pas été possible, mais que pour la prochaine il espère que nous pourrions présenter le cahier des charges pour la désignation d'une société type, 'CitizenLab', qui sera justement une plateforme d'échanges entre les autorités communales et les citoyens. Il rappelle ensuite un texte du code de la démocratie locale où il est précisé dit que l'initiative émanant des habitants de la commune doit être soutenu par au moins 3.000 habitants dans les communes d'au moins 15.000 habitants et de moins de 30.000 habitants. Le code de la démocratie locale dit aussi : « Il est procédé au dépouillement si au moins 10% des habitants ont participé à la consultation ». Il rappelle que ce sont des règles et qu'il y a d'ailleurs un proverbe latin qui circule sur Facebook et qui dit 'dura lex sed lex',...et explique en donnant quelques exemples : on ne dit pas je roule plus ou moins à droite, on dit je roule à droite et on ne peut pas empiéter sur la bande de circulation qui vient en face, ... on ne dit pas 49% c'est bon tu peux passer... non c'est 50% ; on ne dit pas qu'un but est presque rentré et on peut le considérer comme accepté ... Il dit qu'aujourd'hui il a bien envie de proposer le budget de 2018 et 2019 avec environ 50 millions à l'ordinaire et 15 millions à l'extraordinaire et que c'est bon... Il poursuit en disant que le Collège respecte la loi et ses habitants. Il dit qu'il a lu beaucoup de choses dans la presse, et notamment le MR disant par l'intermédiaire de son chef de groupe (qui représente probablement l'ensemble des avis de son groupe) « comment voulez-vous qu'on vérifie, on ne sait pas contrôler ». Monsieur MAGNUS dit qu'il a alors demandé à nos services qu'on lui donne quelques exemples. Il s'adresse à Monsieur TURBANG et précise qu'il ne souhaite pas citer de nom par respect pour les personnes qui ont signé la consultation, et qu'il parle au nom du Directeur général qui est assermenté. Il poursuit en disant qu'il ne savait pas encore que des gens de Tintigny faisaient partie d'Arlon, avec également la rue de Rachecourt à Messancy ... Ensuite il montre quelqu'un qui a marqué son adresse à Attert, et aussi à la rue Emile Kirsch de Messancy ; il montre que tout est repris noir sur blanc. Ensuite il montre encore quatre autres personnes de Messancy, ainsi que quelqu'un qui signe deux fois la même signature. Il explique que les services ont été jusqu'à voir dans une déclaration de cessation de cohabitation la signature de cette personne pour voir que ce n'était pas la même signature. Il montre également qu'un petit jeune de dix ans a signé, avec la date de naissance qui est reprise en 2007, et un autre qui est né en 2005. Il montre ensuite quelqu'un qui a signé à deux endroits différents sur deux pages différentes et qui est domicilié à l'étranger depuis 2014, avec de

surcroît une fausse adresse. Il poursuit en montrant quelqu'un qui a signé sur deux pages différentes avec des signatures différentes, et ensuite un dernier qui est l'enfant de quelqu'un qui a participé à la consultation populaire et qui signe deux fois, ce qui n'est pas honnête. Il explique que Monsieur GAUDRON a dit qu'il y a une approche restrictive à l'analyse des signatures recevables, qu'il y a une volonté de ne pas comptabiliser, allant à l'encontre du décret. Monsieur MAGNUS s'adresse ensuite à Monsieur GAUDRON et lui rappelle que dans son activité professionnelle il est employé communal, il lui rappelle également ce que nos employés communaux ont lu ce qu'il avait dit sur leur travail, et il trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis de ses collègues. Il joint également l'analyse d'Alain DEWORME, « il y a plus de 300 personnes qui ont déménagé d'Arlon, ils ont un peu raconté n'importe quoi ». Il dit ensuite qu'il a un rapport et ajoute que ce document est tout à fait illégal puisque les signatures ne sont pas sur le document qu'on leur a donné. Il poursuit en disant que pour les signatures c'est marqué 'voir verso', avec un document reprise sur une feuille grise ... Il trouve un peu dommage la manière dont on traite le travail de notre administration, et ajoute qu'il a beaucoup de respect pour tous ceux qui y travaillent, et que ce n'est pas la terminologie qu'il emploierait. Il répète une fois de plus que nous leur avons demandé d'attendre afin de préciser ce projet et qu'ils ont été sourds à notre argument. Il ajoute qu'il leur fallait de la visibilité, du moins pour certains, car d'autres en ont et font partie de notre assemblée. Il y avait aussi la peur d'être oublié mais malheureusement la précipitation n'est généralement pas très bonne conseillère. Il dit qu'il est heureux que nous ne devions pas organiser cette consultation populaire, car lui-même il n'aurait pas su quoi répondre avec cette phrase formulée tout à l'heure. Il aurait pu répondre 'oui' car il est contre un parking qui coûterait plus que 6 millions, et dit qu'il aurait pu répondre également 'non' car il souhaite la construction du parking sous l'espace Léopold. Il demande ce qu'on aurait pu tirer de cette consultation et voudrait savoir de quoi on a peur. Il dit qu'on a peur de poser une question irréfléchie et prématurée. Il rappelle le coût de plus de 50.000 euros de cette organisation et qu'il fallait qu'au moins 10% de la population réponde. Il a fait vérifier les chiffres et cela faisait 21.000 personnes à qui nous devons envoyer une invitation, ce qui est plus que pour les élections puisqu'on commence à 16 ans. Il ajoute que cela faisait 31 bureaux de vote, alors qu'on connaît la difficulté du Parquet lors des élections législatives, communales ou autres. On imagine donc quelle aurait été notre difficulté, nous qui avons peu de pouvoir par rapport au Parquet, pour avoir des assesseurs et des présidents dans ces 31 bureaux de vote, et également dans les 5 bureaux de dépouillement, et il nous assure qu'on aurait été mal vus. Et si en fin de journée nous n'avions pas les 2.100 personnes on aurait dit qu'on n'avait même pas besoin des bureaux de dépouillement et qu'on arrête, mais vous auriez dit « non ça peut aussi être 9 ou 8% au lieu de 10%, on peut aussi transiger à 5... » Il dit qu'on peut changer la question et poser une autre question, il montre qu'ils ont fait signer des gens 'pour la construction d'un parking sous-terrain sans engagement', et explique que la question a été changée et qu'on ne peut pas jouer comme cela avec le code de la démocratie locale, avec des gens qui posent cette question-là, d'autres qui posent une autre question... Il dit qu'il lui est revenu qu'ils ont souvent posé la question « tu veux ou pas une consultation populaire pour le parking ? » et les gens répondent que 'oui' car ils veulent donner leur avis. Il répète qu'on ne change pas sa question comme ils l'ont fait. Il explique que nous ne voulons pas organiser une commission populaire tant que nous ne savons pas avec précision où est l'entrée du parking, où est la sortie, et combien cela va coûter, pour avoir les éléments principaux. Il croit que c'est à eux-mêmes qui ont été élus par les concitoyens à qui il revient de prendre ses responsabilités. Il aborde ensuite une autre question qui a été reprise par les journalistes, c'est « on vous l'apprend, on vous apprend cela ici »... il répond « non, on ne vous l'apprend pas ici » à Monsieur TURBANG car la personne à qui nous devons répondre pour les 3.000 signatures, le responsable et l'animateur du regroupement, c'est-à-dire Monsieur GAUDRON, a reçu une lettre recommandée qui lui a été envoyée le 14 avril. Il dit qu'effectivement il y a eu le

week-end Pascal et le lundi de Pâques, ce qui fait que M. GAUDRON l'a reçue le 18 avril.

Monsieur GAUDRON répond alors l'avoir reçue après communication dans la presse.

Monsieur MAGNUS répond que ce n'est pas vrai car l'article date du 19 avril. Il confirme encore une fois que la lettre est partie en recommandé le 14 avril, et il précise à Monsieur GAUDRON que s'il ne va pas chercher son recommandé le jour même et qu'il va le retirer plus tard c'est son problème. Il voudrait qu'on s'exprime aujourd'hui sur le 'pour' ou 'contre' du parking car c'est vraiment cela le problème, et voudrait que le MR, Conseiller communal par Conseiller communal nous dise s'il est pour ou contre le parking sous l'espace Léopold, car il ne le sait toujours pas. Il espère qu'ils ne se déroberont pas à leurs responsabilités politiques pour lesquelles ils ont été élus. Il explique que nous souhaitons libérer l'espace Léopold de la majorité des voitures et mettre un parking à cet endroit. Il dit qu'on a analysé le problème de la Plaine des Manœuvres puisque ce sont des arguments qui reviennent souvent dans leurs documents, et ajoute que cela se fera probablement dans les années qui viennent si la Ville d'Arlon continue à grandir. Il ajoute qu'il faut densifier le centre-ville, et qu'il ne rentre pas dans notre objectif de construire un parking en face de l'Hôtel de Ville, il trouve que notre centre-ville mérite bien plus que cela. Il ajoute que dans les mois à venir nous aurons un nouveau cahier des charges pour la rénovation de l'ensemble 'Hôtel du Nord et Palais', ce qui est un projet très ambitieux pour Arlon. Il dit qu'il faut en faire un lieu de vie et de rencontres à la mesure de notre Chef-lieu. Et dans ces réflexions que nous aurons, reviendra encore et toujours la nécessité de pouvoir obtenir des parkings dans notre centre-ville. Il poursuit en disant que si par hasard nous faisons erreur, qu'il y aurait plus de parking que nous en aurions besoins, il y aura toujours la possibilité d'en louer. Il précise qu'il y a énormément de demandes et que cela ne posera pas problème. Il poursuit et dit que demain, nous voulons sur notre espace Léopold un espace de vie plus convivial, un marché de Noël plus important, une patinoire, des animations culturelles, festives et sportives mais en même temps il faut pouvoir faire en sorte que nos commerces puissent continuer à être prospères. Il est d'accord pour le dialogue avec les gens et on ne peut pas lui reprocher de ne pas être présent dans toutes les manifestations qui sont organisées avec la population, il assure qu'il y a d'autres formes de consultations populaires où chacun peut exprimer ses arguments. Il ajoute que par groupe politique, il y a un représentant au sein de l'opération de rénovation urbaine et qu'il faut bien sûr de la concertation, et qu'il y en a eu avec l'ACIA, notre association commerciale. Il ajoute que nous sommes pour les plateformes citoyennes et qu'on en aura un exemple dans les semaines qui viennent, et insiste sur le fait qu'il nous faut absolument ce parking pour sauver notre centre-ville. Il remercie l'assemblée.

Monsieur GAUDRON est heureux de pouvoir s'exprimer sur ce point. Il veut d'abord remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées bénévolement dans la plateforme qui a porté ce projet citoyen de consultation populaire. Il précise que le travail effectué récoltait plus de trois mille signatures, ce qui est remarquable car en effet une telle mobilisation n'avait eu lieu dans aucune autre commune wallonne depuis le dispositif légal adopté en 2012, il tenait à le souligner. Il ajoute que sur les 3150 signatures déposées, le Collège en dénombre 2777 valables. La plateforme ne dispose pas d'un accès au Registre national et ne dispose donc d'aucun moyen de vérifier la validation de ces signatures, même si il peut reconnaître sans problème qu'il y a dans le tas quelques signatures farfelues telles qu'évoquées tout à l'heure, mais il trouve qu'elles sont vraiment anecdotiques à la taille de l'ensemble et du nombre de signatures déposées. Il dit s'étonner de ce décompte qui ne peut s'expliquer que par une approche restrictive du Collège communal, et il insiste sur le Collège communal et non pas les employés communaux, et trouve d'ailleurs cela irrespectueux de la part du Collège de lui faire tenir des propos qui ne sont pas les siens à ce sujet. Il dit que c'est une approche restrictive de la part du Collège en

contradiction avec la volonté exprimée par le code de la démocratie locale. Il rappelle à Monsieur le Bourgmestre que le code de la démocratie locale précise qu'il faut accepter toute signature identifiable d'un habitant remplissant les conditions. Il explique : si par exemple une personne n'a pas rempli entièrement une case mais que l'ensemble des données permettent d'identifier la personne, cette personne-là devait être comptabilisée, ce qui n'a pas été le cas dans cette approche. Il signale qu'aujourd'hui ils sont tristes que le Collège communal balaye de la main la volonté des Arlonais de s'exprimer sur ce projet. Il rappelle que ce projet sera le plus coûteux de la législature et qu'il ne figurait dans le programme électoral d'aucun parti lors des dernières élections communales de 2012. Il dit que ces raisons justifient amplement la volonté de nos concitoyens d'être entendus à ce sujet. Il revient sur l'argument juridique que Monsieur le Bourgmestre avançait pour justifier la non organisation d'une consultation, et signale qu'il est tout aussi attaché que lui aux considérations juridiques, mais attire l'attention sur le fait que le code de la démocratie locale permet tout de même de décider aujourd'hui, même sans les 3.000 signatures, d'organiser cette consultation. Il demande pourquoi on ne le fait pas. Il dit aussi qu'on doit arrêter de se replier sur des considérations juridiques qui ne tiennent pas la route. Il affirme que le code de la démocratie locale permet également de laisser la plateforme citoyenne compléter les signatures déposées, et voudrait savoir si le Collège laisse l'opportunité à la plateforme citoyenne, dans un certain délai, de compléter le nombre de signatures pour atteindre le nombre de 3.000. Il dit que les arguments du coût d'une telle consultation ne tiennent pas la route, car on évoquait 50.000 euros. Il pense que la démocratie n'a pas de prix et évoque que de plus Monsieur le Ministre DERMAGNE a confirmé récemment au Parlement Wallon dans le cadre d'une question orale de la Députée Carine LECOMTE, la possibilité d'obtenir un subside pour pouvoir organiser cette consultation populaire administrative des citoyens, et qu'il était prêt à mettre toute son administration en branle pour permettre l'octroi de ce subside. Il répète donc qu'on arrête de faire peur de manière pas très catholique à l'ensemble des citoyens par rapport à cet élément du coût qui n'a pas de sens. Il ajoute que dans le cadre de la campagne électorale de 2012 le CDH Arlonais vantait la volonté d'être à l'écoute des citoyens, d'une démocratie plus participative, mais que depuis, cette volonté s'est évaporée. Il ne parle même pas du PS qui n'en parle jamais, et pour en attester il prend les propres propos de Monsieur le Bourgmestre dans la presse de la semaine dernière où il évoquait que de ne pas être d'accord avec le projet de parking souterrain c'est inconscient, mais encore que 'sur ce projet-là il n'y a pas lieu d'avoir une consultation populaire'. Il dit qu'on voit toute la volonté de pouvoir entendre ses citoyens même si les 3.000 signatures étaient présentes. Il a l'impression que l'avis des citoyens n'intéresse pas Monsieur MAGNUS et que toutes ces personnes qui demandent à pouvoir être consultées n'ont aucune importance à ses yeux. Il demande où sont passées ces belles promesses de campagne. Il ajoute qu'en toute modestie, il tient à rappeler à Monsieur le Bourgmestre qu'il y a aujourd'hui au minimum 2.777 Arlonais qui réclament cette consultation populaire, soit 550 en plus que ceux qui ont voté pour lui en 2012. Il voudrait savoir de quoi il a peur et demande s'il n'est pas temps qu'il redescende de sa tour d'ivoire pour faire un geste et montrer qu'il entend le souhait des habitants de notre Commune. Il revient aux propos de Monsieur le Bourgmestre dans la presse, dans le même article où il dit que 'nous ne prenons pas de décision, on acte', en parlant du Collège. Il dit le rejoindre sur ce point car le code de la démocratie locale donne un rôle prépondérant au Conseil communal dans le dispositif de consultation populaire. Il constate qu'à ce jour le Collège communal d'Arlon manque de respect le plus élémentaire envers des citoyens qui se sont exprimés massivement pour demander un droit à la parole sur ce projet. Il ne peut que constater que le Collège communal d'Arlon manque de respect le plus élémentaire envers ses citoyens en dépensant plusieurs millions pour un projet qui n'est présent dans aucun programme lors des élections communales. Il ne peut que constater que le Collège communal d'Arlon manque de respect le plus élémentaire envers ses citoyens en se retranchant derrière un argument légal pour ne pas les consulter alors qu'il est également tout aussi légal et possible d'organiser ce moment de démocratie pour les citoyens dans le

respect du code de la démocratie locale. Il demande aux membres du Conseil communal qu'aujourd'hui on lui démontre qu'il a tort de dresser ce constat par rapport à l'action du Collège communal, et espère qu'on entendra une ouverture de leur part pour permettre que les 233 signatures manquantes puissent être déposées dans un délai à convenir, ce qui serait lui semble-t-il un minimum de respect envers les citoyens Arlonais.

Monsieur SAINLEZ est également content de pouvoir s'exprimer aujourd'hui sur ce sujet car ils n'ont pas pu parler de la consultation populaire pendant des mois vu que c'était un débat via médias, mais il trouve qu'il est bon aussi qu'ils puissent donner leur avis. Il donne un petit préambule et signale qu'il a été relaté dans la presse qu'un des co-organisateur de la consultation populaire a tenu des propos qu'il trouve complètement déplacés à l'encontre du Bourgmestre, et pense que cela doit être souligné. Il a quelques réflexions à faire surtout vis-à-vis de Monsieur GAUDRON et de Monsieur TURBANG. Il respecte la démarche et le travail accompli par leur plateforme mais il a quelques bémols par rapport à ce qui a déjà été dit. Il trouve aussi que la question est évidemment précipitée, qu'elle est vite devenue obsolète et qu'aujourd'hui elle est même complètement ininterprétable. Il explique qu'historiquement le principal changement qu'on a enfin pu avoir dans cette législature est la résiliation de la convention City Parking ou pas (20 ans après sa signature, 10 ans avant son terme), et que ce changement n'était pas prévu dans les programmes électoraux vu qu'on l'a acté pendant la législature. Il ajoute que c'est en plus un projet ancien. Il explique que la fin de ce feuilleton pour notre commune permet enfin la reprise en mains des leviers de décisions essentielles pour le centre-ville et le contrôle des dépenses et des recettes de parcage après tant d'années de manque à gagner, on ne le soulignera jamais assez, dit-il. Il ajoute que le Collège a donc fait le nécessaire pour avancer enfin à ce sujet et déposera dans un futur proche ou lointain un projet de parking sous-terrain au Conseil communal. Il ajoute que tout était encore au stade d'avant-projet, donc d'ébauche lorsque la plateforme portée par le représentant de l'opposition s'est constituée. La question de la consultation a été rapidement ébauchée avec un budget total estimé, approximativement et sans connaissance du projet qui serait finalement sélectionné (des contraintes physiques et techniques du projet, la géologie du projet, son dimensionnement final, sa location finale, son impact sur paysage urbain, sa praticabilité et sa rentabilité, et tous ses coûts dérivés). Il dit que, poursuivant ses études parallèles, le bureau d'études BGS, allait ensuite renoncer à un marché lucratif de 230.000 euros, ce qui est tout à son honneur, en favorisant un emplacement du parking sous la place plutôt que sous le parc. La question de la plateforme citoyenne était devenue caduque et on était toujours au stade d'avant-projet. Il insiste sur le respect qu'il a personnellement pour cette démarche de consultation citoyenne, et pour la récolte fastidieuse des signatures ainsi que pour tous les signataires de la consultation. Il ajoute qu'il est clair que celle-ci était d'avance non suffisamment préparée, non soutenue, du moins publiquement par des associations hors politiques, vu que la démarche n'avait pas de couleur politique mais tous les contacts référencés dans la démarche étaient des gens de la politique. Il signale que finalement la démarche s'est quelque peu essoufflée au fil des mois par les changements apportés par le Collège communal. Il dit que la deuxième réflexion c'est le timing, car en demandant un délai il dit avoir été assez interpellé, et il a relu le code de la démocratie locale. Il précise que rien n'est stipulé concernant le délai et la limite de dépôt effectif de la liste des signataires, ce qui est très important dans un cas comme celui-ci, lorsque la finalisation de la liste des signataires s'est fait dans l'urgence et à la limite d'un délai raisonnable. Considérant que la liste a été finalement réceptionnée par le Directeur général après la mi-mars, et malgré la conférence de presse qui a été faite début mars, que le vote devait se faire avant début juin, il dit qu'il restait donc deux mois et demi à notre Ville pour organiser cette consultation. Il revient sur ce que Monsieur le Bourgmestre a dit précédemment : effectuer le comptage des signatures valides, établir le registre des électeurs, répartir les électeurs par section de votes, réaliser une brochure objective présentant la question et les arguments du 'oui' et du

'non', envoyer les convocations aux électeurs, désigner les bureaux et pour finir organiser le dépouillement, le tout dans un timing très serré et sans appui du Ministère de l'intérieur puisque l'organisation est ici à charge exclusive des services communaux. Il note que ce sont les services Population et Etat-civil qui doivent ici effectuer ce travail dans une certaine urgence, le tout en devant assurer un service régulier à la population Arlonaise, ce qui représente une problématique dans le timing. Il ajoute que les alternatives sont inexistantes concrètement, car ce qu'on propose aux représentants politiques de la plateforme c'est, soit un statut-quo, soit une Place Léopold qui reste en état avec ses voitures, ou alors un parking en acier aérien où on ne parle pas de l'endroit ni du dimensionnement. Il ajoute qu'on sent que presque tous sont d'accord pour surfer médiatiquement sur cet épisode électoral, mais moins pour proposer une alternative crédible. Et pourtant la place Léopold fait partie du cœur de l'identité de la Ville d'Arlon et est prioritaire et stratégique en terme de décision politique, et à quoi associe-t-on cette place aujourd'hui pour tout un chacun ? A un mikado de voitures précise-t-il. Il trouve que sur une telle place publique tout l'espace consacré à la voiture est perdu, pour les autres fonctions urbaines d'où une diminution de l'usage de l'espace public, ce sont alors les habitants et en particulier des enfants qui en sont les premiers lésés. Il pense que dégager l'espace public est primordial pour lui rendre une certaine convivialité et que c'est bien le but : 'plus d'attractivité égal plus de fréquentation pour le centre-ville'. Il conclut en retenant une demande prononcée par le chef de groupe du MR lors d'une précédente interview, qui souhaitait pouvoir débattre et que le Collège puisse présenter un projet au Conseil communal, il trouve cela très bien et pense que nous le souhaitons toutes et tous. 'Fallait-il autant d'épisodes médiatiques pour en arriver à cette conclusion ?', il ne le pense pas.

Monsieur TURBANG remercie Monsieur SAINLEZ pour ces remarques qu'il vient de formuler à l'instant. Il souhaite faire une remarque générale, il dit qu'il trouve malheureux que l'on débattre dans la presse d'un sujet qu'auraient pu débattre les trois initiateurs de la demande de consultation, et que cela aurait été plus intéressant de se retrouver autour d'une tasse de café pour en discuter. Il dit ne pas avoir été au courant de tous les éléments évoqués. Il se pose une question car il y a quelques mois de cela on leur a présenté un logiciel qui allait permettre dans le futur à tous les citoyens Arlonais de pouvoir émettre un avis sur un projet que le Collège ou que le Conseil aura proposé. Il prend pour exemple la Ville de Marche qui propose régulièrement des consultations populaires sur son site. Sa question est la suivante : « si nous ne pouvons organiser, et il respecte et prend acte des 2777 signatures validées, alors pourquoi ne pas organiser tout simplement une consultation populaire non officielle mais que l'on pourrait imaginer sur le site officiel de la ville d'Arlon ? ». (Puisque cela a été proposé et que bientôt ce logiciel sera disponible pour le faire). Il ne voit pas où cela poserait problème et cela donnerait une idée au Collège ainsi qu'au Conseil sur l'état d'esprit de la population. Il se réfère à tous les débats qu'il a eus avec les citoyens auxquels il a demandé de signer s'ils étaient d'accord ou pas sur le document de consultation populaire, et les gens ont clairement dit s'ils étaient d'accord ou pas avec ce projet. Il ajoute que des personnes d'autres partis que le sien ont dit clairement qu'ils étaient plutôt pour ce parking et que si on leur demandait demain leur avis ils iraient le donner bien volontiers. Il pense que la question est là et qu'au départ on ne partait pas forcément gagnant avec cette consultation populaire. Il croit que cela aurait grandit tout le monde de dire qu'on va l'organiser même si le code de la démocratie locale ne permet pas de l'organiser, mais comme nous avons pris acte de ces signatures, il dit que l'on pourrait organiser une consultation populaire à titre informel pour éventuellement demander aux gens, en posant une question beaucoup plus large qui serait : « êtes-vous d'accord oui ou non sur la construction d'un parking sous-terrain avec l'aménagement de la place Léopold en surface ? ». Il ajoute qu'il est clair qu'ils sont également demandeurs car cette place est le centre et le poumon de la Ville d'Arlon et elle doit devenir une place que l'on rend aux habitants, aux citoyens pour organiser des manifestations sportives, culturelles ou autres. Il ajoute qu'il est bien clair aussi qu'ils

n'ont jamais été contre l'aménagement de la place Léopold. Il dit qu'il a signé à titre personnel et pas en tant que chef de groupe MR ni à titre politique, le document pour la plateforme citoyenne et rappelle d'ailleurs que c'est la condition pour pouvoir bénéficier d'un subside de la Région Wallonne. Il propose par rapport à tout cela d'organiser autre chose, comme de lancer sur le site de la Ville d'Arlon et les gens pourraient intervenir et éventuellement apporter peut-être d'autres propositions et d'autres visions de cette place.

Monsieur BALON dit qu'il a bien entendu ce qui a été dit par Monsieur GAUDRON et par Monsieur TURBANG. Il ajoute que ce qu'ils oublient de dire c'est de remettre ce parking dans un contexte plus général. Il dit s'être déjà exprimé à plusieurs reprises en tant qu'Echevin des travaux et du patrimoine sur ce qui a été fait dans cette Ville depuis une quinzaine d'années, et il ajoute que ce qui a été fait leur a coûté assez cher puisque c'est de l'ordre de 50 millions d'euros. Il explique que ce qui a été voulu en premier lieu c'était rendre les services. Il dit que c'est pour cela qu'on a rénové l'école de promotion sociale, l'académie de dessin, l'académie de musique, qu'on a créé des crèches au centre-ville et un préguardiennat, qu'on a rénové nos musées. Il poursuit en disant que c'est aussi pour cela que Madame la Présidente du CPAS et celles qui l'ont précédé ont étendu le home ici à côté, c'est pour cela qu'on vient de terminer le Belvédère et qu'on a rénové la Grand-Rue. Il ajoute que nous allons d'ailleurs attaquer la Rue Paul Reuter. Il pourrait multiplier les exemples dit-il. Il ajoute qu'il y a une touche finale à faire, c'est la rénovation du Palais de Justice, et précise qu'elle est d'ailleurs bien entamée et que demain ce sera la rénovation de l'Hôtel du Nord. Tout cela pour faire un ensemble culturel et ouvert au public et à différentes organisations au centre-ville. Il explique que cela a deux buts, le premier c'est d'être disponible à l'ensemble des habitants de cette commune, et le second c'est de faire tout ce que nous pouvons pour que notre commerce du centre-ville vive le mieux possible. Suite à ces explications sur ce qui a été fait depuis l'an 2000, il ajoute qu'amener des gens au centre-ville c'est aussi un problème de mobilité. Il revient sur le point précédent lors de l'intervention de M. DE REMONT où il rappelait tous les problèmes importants de mobilité, et dit que c'est aussi valable pour le centre-ville, car on ne peut pas imaginer ramener des gens et les priver d'emplacements de parcage. Il signale que ce parking de deux étages est fait pour permettre à toutes les autres activités que nous avons mises en œuvre depuis une quinzaine d'années de pouvoir se développer et d'encore mieux se développer demain. Il ajoute que certains, faisant parties d'un conglomérat, dont il n'a toujours pas compris le pourquoi, comme par exemple le MR qui a des avis différents, en passant par DéFi, et aussi ECOLO, ont eu un besoin de visibilité, via les réseaux sociaux sans doute et que c'était peut-être le but recherché. Il ajoute que ce qu'il peut témoigner, c'est que lors de cette législature-ci, le Collège a non seulement bien travaillé, mais surtout ce Collège-ci a dû faire face à des défis beaucoup plus importants qu'un parking sous-terrain sous la place Léopold. Il rappelle que depuis une vingtaine d'années la Ville d'Arlon a perdu un millier d'emplois publics et ce dans une indifférence générale, et que de plus le mouvement s'est accéléré au cours de ces dernières années. Et pourtant nous avons gagné 5.000 habitants au cours des quinze dernières années. Il précise qu'ailleurs cela apparaîtrait comme une catastrophe, et qu'ici il faut journalièrement essayer de combattre pour préserver de l'emploi public à Arlon, et il avoue que nous sommes peu écoutés tant à Namur qu'à Bruxelles. Il pense que ceci est beaucoup plus grave, et que là il n'y a pas eu de consultation populaire, parce que les gens ont de suite compris quels étaient leurs véritables enjeux. Il dit qu'ils étaient trois à quatre milles dans la rue pour sauver notre hôpital. Il ajoute que ça les occupe à temps plein et qu'il faudrait recentrer ce qui est le véritable débat dans cette ville pour le moment, car le véritable débat n'est pas de savoir si on va construire un parking ou non sur la place Léopold etc. Il dit que nous le ferons parce que nous devons le faire et précise que le vrai débat il est ailleurs, sur le sujet qu'il vient d'exprimer.

Monsieur PERPETE reprend le parcours médiatique de ce dossier puisque cela fait onze mois qu'on en parle et il pense que cela a assez duré puisque la vraie consultation populaire on connaît la date et c'est le 14 octobre 2018. Date à laquelle l'ensemble des citoyens seront appelés aux urnes et où ils pourront se prononcer sur la politique communale. Il dit que la dernière fois qu'ils se sont prononcés c'était en octobre 2012 et les résultats ont été clairs : CDH 11, PS 8, MR 6 et ECOLO 4. Il démontre ainsi ce que les gens pensent jusqu'à la prochaine fois qui aura lieu dans 18 mois. Il explique que la consultation populaire, il y a deux façons de la faire. Soit le Collège communal propose au Conseil communal d'organiser une consultation populaire, et il n'y a pas besoin de signatures, il y a juste des délais pour l'organiser et préciser la question, et c'est tout. Il ajoute que c'est ce qui a été proposé par la minorité au Conseil communal il y a presque un an, le 17 mai 2016, et la majorité a dit non car ce n'était pas une bonne idée. Il rappelle qu'ils ont voté, et ils ont dit 'non nous n'organisons pas une consultation populaire parce que cela allait trop vite et qu'ils ne disposaient pas de tous les éléments'. Il affirme que le jour où on organisera une consultation populaire, alors oui évidemment, ils tiendront compte du résultat quel qu'il soit. Il dit que si on a le culot de demander l'avis des gens et de leur demander de se déplacer et de venir voter, ce n'est pas pour leur dire le lendemain que ce n'est qu'un avis et qu'on pense qu'il ne faut pas faire comme eux le souhaitent. Il insiste sur le fait que lorsque le Collège décidera de faire une consultation, alors bien sûr qu'ils poursuivront l'avis de la population. Il dit que dans ce cas-ci il ne faut pas la faire comme cela et pas maintenant. Il explique qu'alors on leur a annoncé qu'il y aurait le recueil des signatures, ce qui n'avait pas l'air de faire de grands problèmes, il se réfère à l'avenir du 25 juin où on titre '3.000 signatures, les doigts dans le nez'. Il dit qu'alors il fallait rendre le pouvoir aux citoyens en expliquant le mode d'emploi ... et il passe ceux qui s'exprimaient (Monsieur DEWORME, Monsieur STILLEN). Il ajoute qu'à la question de savoir si 3.000 Arlonais allaient signer cette demande de consultation populaire, Monsieur Serge SINK, le représentant du groupe DéFi, avec 0 élus et pas de liste jusqu'à présent au Conseil communal, pas Conseiller communal comme il l'a lu par erreur dans un journal ce week-end, anciennement FDF, est résolument optimiste en affirmant : 'ces 3000 signatures nous les auront les doigts dans le nez', et il précise bien que là on était le 25 juin. Il dit que la Meuse du même jour disait que la minorité était contre le projet de parking, et y voyait en photo des citoyens ; sauf que parmi ces citoyens on en distingue certains comme étant des élus, quitte à avoir changé de parti tout en gardant leur mandat, et d'autres comme chefs de groupe. Les journalistes disent 'dès qu'ils obtiendront 3.000 adhérents, la majorité sera contrainte d'organiser cette consultation qui ne sera toutefois pas contraignante', et il met l'accent sur le 'dès que' alors qu'ils auraient pu dire 'si'. Ce qui veut dire que quelque soit le résultat du vote des arlonais, le Conseil communal n'est pas tenu d'en tenir compte. 'Mais ils devront justifier leur choix et si 60 % de la population répondent négativement, ils pourront difficilement s'asseoir dessus' estime Alain DEWORME. Il poursuit et dit qu'on arrive au 10 août, il s'agit des vacances et il n'y a pas beaucoup d'activité politique ni autres, on va reparler un peu du parking dans la Meuse, parking Léopold, déjà près de 1800 signatures. Cela avance et le 1^{er} octobre la Meuse plus incisive, dans un condensé d'infos de la semaine, et où on écrit que c'est le genre de dossier que tout Bourgmestre craint et qui arrive à lui pourrir la vie, et à Arlon le Bourgmestre l'a trouvé avec le projet de parking sous le parc Léopold, et qui a fait l'objet de divers échanges la semaine passée, concrètement où en est-on ? D'un côté le Collège Arlonais défend son idée et sa vision d'avenir d'un parking de 200 places à financer sur fonds propres sous le parc Léopold, qui sera ensuite réaménagé tout comme la place grâce en partie à des fonds Feder. Il dit que les opposants sont de plus en plus nombreux et notamment au sein des commerçants de l'hyper centre, et il fait peu de doute qu'ils obtiendront assez de signatures que pour imposer une consultation populaire, ce serait une première victoire pour eux. La vraie nouveauté c'est que les opposants sont très discrètement aidés par des élus de la majorité communale, trop heureux de voir s'engluer le Bourgmestre dans ses problèmes alors que le scrutin de 2018 se profile déjà ... Ceci est donc au 1^{er} octobre. Le lendemain,

le Vlan annonce 2.000 signatures pour la consultation populaire et entretemps il y a eu une réunion dans un café que l'on connaît bien au PS, et pudiquement ici on met 'pas la grosse foule' c'est le sous-titre ... c'est relatif, mais pour une fois peut-être l'Avenir est plus direct, 'que 4 citoyens à la réunion parking, dont un militant CDH venu par curiosité', c'est mis textuellement. Le 15 octobre on change un peu et on dit 'les 3.000 signatures n'y sont pas', et on fait des rencontres pour clarifier etc. Le 26 octobre, la Meuse n'en démords pas et trouve qu'il y a déjà 2.000 signatures, or cela fait bientôt six mois qu'on y est et qu'on a mal au cœur pour les vrais militants qui sont uniquement des citoyens qui sont postés le vendredi soir à la sortie des grands magasins, qui vont aux brocantes etc. ... et un peu moins pour les élus dont ça peut être leur boulot. Il fait peu de doute qu'ils vont y arriver et finalement l'Avenir devient piquante et écrit le 28 octobre 'Arlon, des citoyens politiciens, une plateforme citoyenne a invité les Arlonais à venir signer une demande de consultation populaire en ce qui concerne le projet des parkings souterrains à Arlon'. Le but est de récolter 3.000 signatures nécessaires pour son organisation. La réunion fut plus qu'un immense flop, puisque 4 personnes sont venues. Monsieur PERPETE pense que le fond du problème c'est que si cela avait été uniquement des citoyens, les gens auraient signé, c'est son avis personnel. S'il n'y avait eu que des citoyens non politiquement marqués, cela aurait été différent. Il poursuit en parlant de l'Avenir qui clôtura en disant 'Depuis quand un groupement de politiques représentant la minorité communale peut-il s'appeler plateforme citoyenne ?' et ce jour-là ils ont tout dit. Monsieur PERPETE poursuit en disant qu'ils ont tenté un coup, et sur le plan médiatique ils ont peut-être réussi, il ne le sait pas. Il ajoute que sur le fonds on verra le 14 octobre 2018. Il dit qu'ici on s'en tient au rapport des services, parce que contrairement à ce qu'ils disent, ils n'ont pas du tout donné d'instruction et d'ailleurs en la matière ils ne pourraient pas en donner. Il dit qu'il ne va pas relire tout le rapport et qu'il ne citera pas de nom mais que dans les 3100 signatures (elles sont identifiées et chaque fois on renvoie à la personne dont il s'agit) 12 sont à retirer car il s'agit de doublon, 5 sont à retirer car il s'agit de citoyens qui n'ont pas atteint l'âge requis de 16 ans, 68 sont à retirer car il s'agit de citoyens qui ne sont pas inscrits au registre de la population, 174 sont à retirer car il s'agit de personnes qui ne sont pas inscrites à Arlon, radiés d'office, inscrits dans une autre commune ou à l'étranger ou décédées, 64 signatures litigieuses dans le sens où les renseignements indiqués ou leur illisibilité ne nous permettent pas d'identifier les signataires malgré tous efforts pour le faire. Il signale que c'est le chef de service concerné qui signe et qui reçoit le document d'abord, et qu'on le reçoit après, et il dit que 'le nombre de signatures requis pour organiser une consultation populaire n'est donc pas atteint', et il ajoute 'de plus des signatures ont été récoltées sur des formulaires dont je vous laisse juge de décider s'ils doivent être pris ou non en compte vu leur irrégularité' ; à ce moment-là, 16 signatures supplémentaires ne devraient pas être prises en compte. Et comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, parmi les doublons, 3 signatures n'ont pas été faites par les mêmes personnes, et on a également repéré des noms où la signature ne correspondait pas. Il dit qu'on a analysé le document, et que lorsqu'on leur a appris qu'ils avaient déposé le document reprenant les 3100 signatures, ils s'attendaient à devoir organiser une consultation populaire et avaient déjà même arrêté la date au Collège communal. Il ajoute qu'ensuite cela a été la stupéfaction lorsque les services ont dit qu'il n'y avait pas les 3.000 signatures après vérification, et qu'on en était loin. Monsieur PERPETE signale que la loi c'est la loi, et que sur la question qui dit qu'ils ont le droit d'organiser une consultation populaire, on le sait depuis un an, on a dit non et on ne va pas revenir là-dessus aujourd'hui, d'autant plus que les choses ont beaucoup évolué. Il trouve donc que c'est mieux que cela ne se fasse pas. Il dit qu'il aurait été gêné dans le cas où on aurait organisé une consultation et qu'on n'aurait pas nécessairement tenu compte du résultat, ce qui n'aurait pas été l'idéal. Mais dans le cas où c'est nous qui posons la question, le jour où on en posera une, alors bien entendu à ce moment-là on tiendra compte de la réponse. Il répète que la vraie question globale sera le 14 octobre 2018 et on verra ce que les Arlonais pensent de la politique

communale en général, en précisant que ceci est un des points importants mais seulement un des points.

Monsieur MITRI remercie tous les participants ces éclaircissements sur toutes les péripéties de cet aspect médiatique de la question de la consultation populaire. Il dit regretter que soit mis en cause la validité du travail qui a été réalisé par les services de la commune, ça le chagrine beaucoup parce qu'il sait comment ce travail est réalisé puisqu'il y a vécu pendant trois ans. Il dit aller dans le même sens que Monsieur PERPETE sur le fait que le travail réalisé par le service, le Collège ne l'obtient qu'à la fin et qu'ensuite seulement il se prononce. Il revient sur la question où la forme y est très importante, cependant il voudrait aborder le fond du problème, et dit que finalement la vraie question c'est la consultation populaire, mais que le fond c'est le parking lui-même et ce qu'on y fait. Pour lui la vraie question c'est : « est-ce que le centre-ville mérite un parking et pourquoi ? ». Pour lui c'est là que doit être le vrai débat. Il dit être étonné d'avoir entendu Monsieur TURBANG dire à titre personnel que c'était bon il y a 30 ans mais que ce n'est plus bon maintenant, comme s'il n'y avait plus de voitures aujourd'hui et que tout le monde roule à vélo, et qu'un parking n'était plus nécessaire, il ne comprend pas cela. Il pense que c'est un besoin réel parce que, toutes les études le prouvent, un des aspects de redynamiser le centre-ville c'est la création des espaces de parkings dans le centre-ville pour dégager le maximum possible l'espace de vie. Il revient sur ce que Monsieur le Bourgmestre a dit 'quel est vraiment l'atout nécessaire à notre ville ?', c'est une ville de patrimoine, un chef-lieu, une ville transfrontalière, ce qui signifie que ce centre-ville doit être utilisé pour exploiter ses atouts. Il explique que pendant les trois ans qu'il a vécu avec le Collège, c'était des réflexions incessantes depuis le départ avec des études et des personnes scientifiques, et d'autres qui étaient venues débattre sur la manière de redynamiser le centre-ville. Il ajoute que l'aspect parking n'est qu'un aspect d'un ensemble et rappelle que Monsieur l'Echevin BALON a dressé une partie. Il signale que le Collège s'est attelé à d'autres aspects aussi de manière à redynamiser ce centre-ville et il croit que le parking est un maillon extrêmement important, mais il ne faut pas oublier les autres maillons. Les études appellent à cocooner le centre-ville pour qu'il soit un appel aspirant servant à ramener notre clientèle et nos citoyens qui ont déserté. Il dit qu'on sait très bien qu'Arlon est parmi les villes dont le centre-ville souffre, elle n'est pas la seule et on sait que le pourcentage des cellules vides est de 17% à Arlon et qu'il est parfois plus important dans d'autres villes (24% à Charleroi, 31 à Mouscron), mais il dit qu'on ne doit pas accepter cela, et c'est parce que le Collège est conscient de cela qu'il y travaille. Il rappelle qu'il n'y a pas que le parking, mais aussi le Palais qui est en train de devenir une plaque tournante de l'appel des citoyens à revenir au centre-ville, et que le commerce du centre ville n'est plus un commerce de grande masse, car il est devenu un commerce de proximité. Il ajoute que le Collège en prend conscience et travaille là-dessus également. Il insiste sur le fait que le parking est une nécessité parmi d'autres, de même qu'il faut dégager la place comme espace de vie et conclut en disant que le parking n'est pas seulement une bonne idée mais que c'est une très bonne idée.

Monsieur MAGNUS voudrait rebondir sur ce qui a été dit, entre-autre par Monsieur le 1^{er} Echevin qui disait que si on posait une question il fallait suivre l'avis de la population. Il dit que c'est vrai et que c'est notre avis à nous, car ce n'est pas partout pareil. Il cite comme exemple la seule commune en province de Luxembourg qui est dirigée par un bourgmestre Ecolo et qui a demandé l'avis des gens de sa commune pour certains sujets. Lorsque les gens ont dit 'oui', il a fait 'non' et où les gens ont dit 'non' il a fait 'oui', il ajoute que ce n'est pas à Arlon qu'on verrait cela car on n'est pas d'accord avec ce procédé. Il répète qu'on ne fera pas de consultation populaire sans connaître le début et la fin du projet, où se situe l'entrée, où se situe la sortie et à quel prix. Il voudrait rebondir sur un collège de 2011 où ils avançaient un peu de manière incongrue, et il précise qu'à cette époque tout le monde était d'accord pour la construction de ce parking, mais évidemment Monsieur GAUDRON n'était pas là. Il parle de

la question de Madame CHARLIER, qui s'enquiert de savoir où se situe la sortie du parking, et dit que c'est une question que nous posons aussi aujourd'hui. Il ajoute qu'on a aussi raison d'entendre Monsieur LAMBERT qui était un Conseiller Ecolo, qui disait que ce serait bien qu'on plante des arbres à hautes tiges sur le parc, et il dit qu'on a écouté Monsieur LAMBERT en ne mettant pas le parking à cet endroit-là, mais en pensant qu'il fallait le mettre plutôt ailleurs. Il demande quelle est la longueur des stationnements. Il dit que Madame CHAMPLUVIER souhaiterait l'aménagement d'un site couvert en surface pour y abriter des vélos, et il répond que oui, ils vont réfléchir à tout cela car ça fait partie de leur réflexion. Il souhaite qu'on laisse les auteurs de projet travailler. Il dit que Monsieur SCHOPPACH s'enquiert de savoir quand les travaux pourront commencer et signale que Monsieur SCHOPPACH est donc 'pour' ce parking puisqu'il le dit dans sa question, et il estime qu'il a raison et le rassure en répondant qu'ils vont bientôt pouvoir commencer.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il est tout à fait d'accord de dialoguer, mais qu'on a encore le temps de le faire car dans un mois ou deux on donnera le cahier des charges pour désigner le nouvel auteur de projet, dans lequel on va indiquer ce qu'on lui demande d'analyser. Il ajoute qu'on pourra encore discuter à ce moment-là pour essayer d'améliorer les choses. Il demande ce qu'on voudrait poser comme question aujourd'hui et pense que leur question aujourd'hui était irréfléchie et prématurée.

Monsieur GAUDRON voudrait mettre en avant qu'il partage l'analyse de Monsieur BALON quand il dit que le projet prioritaire de cette législature c'est de pouvoir défendre l'hôpital d'Arlon et il lui semble qu'à ce sujet-là ils ont toujours été sur la même longueur d'ondes, il n'y a rien à redire par rapport à cela. Il ajoute qu'il partage également l'analyse de Monsieur MITRI quand il dit qu'au final le parking n'est qu'un des aspects de l'enjeu de la redynamisation du centre-ville, et il confirme qu'évidemment ce n'est qu'un des aspects et qu'il faudrait pouvoir tenir compte des autres aspects. Il dit qu'il faudra remettre de l'argent dans ces autres aspects et qu'il faut bien réfléchir s'il est opportun ou non de réaliser ce projet coûteux. Il ajoute qu'il y a déjà un parking sous-terrain à Arlon qui n'est jamais complet, même le jeudi matin, jour du marché. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait aller dans une gabegie financière d'au moins 6 millions d'euros et il maintient ce chiffre car il suffit de se renseigner un peu et d'aller voir d'autres projets de la même taille, du même type en Wallonie, au Grand Duché de Luxembourg et dit qu'on se rendra vite compte qu'on arrivera vite à 6 millions d'euros. Il pense que c'est cela qui est important à mettre en avant dans ce projet mais il croit qu'on a fait le tour du débat pour aujourd'hui et il ne veut pas relancer le débat. Cependant il a une dernière question qu'il a déjà posée auparavant et à laquelle il n'a pas eu de réponse, il voudrait avoir juste un 'oui' ou un 'non' : « Quelle sera l'approche tenue par le Collège communal si la plateforme citoyenne amène les 233 signatures manquantes ? », et il signale que c'est un aspect légal du code de la démocratie locale.

Monsieur MAGNUS signale à Monsieur GAUDRON qu'il affirme des choses qui ne sont pas vraies, et qu'il a une certitude dans la voix que n'importe qui pourrait croire qu'il a raison, alors que c'est faux. Il dit qu'il a interrogé deux juristes, le Directeur général et le Directeur général adjoint, car il se doutait bien qu'il poserait cette question. Il lui signale qu'ils ont tous les deux répondu que ce n'était pas possible car il y a un acte administratif qui a été posé le jour où ils ont déposé les 3.100 signatures qu'ils estimaient être valables. Il ajoute que si demain il vient avec d'autres signatures, et une autre question, il faudra qu'il reprenne de nouveau 3.000 nouvelles signatures pour redéposer un acte administratif qui serait complémentaire à celui qui existe. Il précise que cela a été vérifié par deux éminents juristes de notre Commune et il remarque que Monsieur GAUDRON pense le contraire.

Monsieur GAUDRON souhaite qu'on lui cite l'article du code de la démocratie locale qui interdit de redéposer une signature.

Monsieur MAGNUS précise que dans les règles de droit administratif, une fois qu'on dépose un acte, on ne peut pas revenir en arrière.

Monsieur GAUDRON ne doute pas des qualités des juristes qu'il a écouté, et pense qu'ils sont très brillants, mais il se souvient aussi que Monsieur PERPETE disait 'demander l'avis à deux juristes et vous aurez trois avis', et il rappelle aussi qu'il suffit de lire l'Avenir du Luxembourg de la semaine dernière où l'Union des Villes ne tient pas le même avis.

Monsieur Ph. DEFRANCE, Directeur général, répond qu'ils s'en tiennent à des sources formelles obligatoires, et qu'à sa connaissance l'Avenir du Luxembourg n'est pas encore une source formelle obligatoire de publication d'une législation. Il dit qu'aujourd'hui effectivement il a saisi l'administration d'une requête qui a été examinée pour les signatures qui nous étaient soumises, et que l'Administration, avec rigueur, a examiné ces signatures. Il ajoute que sa requête et sa saisine de l'Administration dans son rôle du fondement et de la recevabilité de sa demande, a pris sa décision en disant que malheureusement elles ne sont pas là, et donc formellement on ne peut pas organiser dans ces conditions-là.

Monsieur GAUDRON soumet un simple exemple et dit que : « Si demain je rentre une demande d'un subside, que ce soit à l'Administration Communale ou à une autre administration, il y aura derrière un acte administratif qui dira qu'il me manque un document dans ma demande et que je peux compléter ma demande ». Il dit qu'ici on est dans le même cas de figure et que c'est un acte administratif aussi dans le même cas de figure. Il soutient qu'il s'agit aussi d'un acte administratif. Et il ajoute que si le Collège délibère pour acter que le dossier n'est pas complet, alors à ce moment-là on est aussi dans le cas d'un acte administratif.

Monsieur PERPETE espère que Monsieur GAUDRON ne pense pas ce qu'il dit car il trouve que ce serait inquiétant sur le plan juridique de base que tout conseiller communal un peu habile doit posséder comme bagage, pour s'exprimer ici d'une façon aussi péremptoire. Il ajoute que pour une demande de subsides il peut y avoir des conditions etc. mais qu'il n'y a pas de délais hormis que le budget est annuel et qu'il faut l'introduire sur l'annuité budgétaire. Il précise qu'en matière de consultation populaire il y a des délais imposés par le décret et que le premier délai est la date butoir à partir de laquelle on ne peut plus organiser de consultation populaire, que 3.000, 4.000, 8.000 citoyens le demandent ou que le Collège le décide. Il dit qu'une quinzaine de mois avant les élections communales on ne peut plus l'organiser et il s'agit là d'un premier délai dont on ne sortira pas. Il dit que le deuxième délai c'est que si on décide de recourir à une demande de consultation populaire par un certain nombre de signatures fixé par le décret (ce n'est pas le Collège qui dit combien il en faut c'est le décret, et le décret stipule qu'entre 15.000 et 30.000 habitants, il en faut 3.000), il est vrai qu'il n'y a pas de délai pour les recueillir au départ. Il signale qu'en plus ils sont en route depuis mai-juin de 2016 et qu'on leur a laissé le temps, mais que le jour où ils déposent les signatures, ça c'est un acte administratif qui fait courir des délais légaux. Il ajoute qu'ils ont déposé cela à la mi-mars, et que le Collège est tenu par des délais légaux qu'il respecte, il avait un mois pour vérifier les signatures et constater (car ce n'est pas une décision) s'il y en a 3.000 ou plus et organiser une consultation populaire dans un certain délai encore. Ou alors explique-t-il on ne peut que constater qu'il n'y a pas 3.000 signatures valables et à ce moment-là on ne peut pas organiser la consultation populaire, car on n'a pas le droit, les conditions légales ne sont pas réunies. Il dit qu'on est comme celui qui a plaidé quand il reçoit le jugement et qui dit qu'il donne des pièces supplémentaires, mais non cela n'est pas possible. Il dit même que s'ils avaient voulu ils n'auraient pas pu organiser la consultation populaire sur base de leurs formulaires puisqu'on a un rapport d'administration qui dit noir sur blanc, en détaillant et en donnant les noms, qu'il n'y a pas 3.000 signatures. Il explique qu'on aurait fait un faux en disant 'on s'en fout on l'organise quand même'. Il dit que ce que l'on aurait pu faire alors,

c'était de dire que cette procédure-là n'a pas abouti, le Collège propose au Conseil communal de décider d'organiser une consultation populaire, mais cela il y a déjà onze mois qu'on a donné la réponse, donc il maintient qu'on ne s'attende pas à ce qu'ils changent d'avis aujourd'hui.

Monsieur MAGNUS clôture le débat et termine ainsi : « Je crois que dans des dossiers qui sont aussi chauds, il faut aussi avoir à côté de soi des gens qui ont notre sensibilité, celle des 29 personnes qui sont ici autour de la table, et je vous assure que les dispositions que nous avons tous prises ici lorsque par exemple les demandeurs d'asile sont venus à Stockem, ont honoré notre assemblée tous partis confondus ». Il dit que ce qui se passe sur les réseaux sociaux à propos de cette consultation populaire, nous ne devons pas en être très fiers. Il ajoute : « Des gens qui étaient à côté de vous sur des photos et vous savez bien que je veux faire allusion à Monsieur SAINTE qui m'a traité de 'petit Erdogan', et deuxièmement, quelqu'un d'autre qui est souvent en photo avec Monsieur GAUDRON, qui a traité notre communication ou plus exactement la mienne de communication du troisième Reich digne de Goebbels. J'espère que vous serez tous, les 29 membres, avec moi pour condamner ce genre de chose ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

Demande d'un Conseiller communal d'inscription à l'ordre du jour : Désignation d'un membre du Conseil de l'action sociale.

Monsieur MAGNUS souhaite la bienvenue à Monsieur Bruno ROBERT au sein du CPAS. Il ajoute que les débats y sont probablement moins houleux et que les décisions s'y prennent non seulement à huis-clos mais à 99% à l'unanimité. Il lui demande ensuite de lever la main droite et de dire « Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge ».

Monsieur MAGNUS le félicite et l'assemblée applaudit.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Monsieur Bruno ROBERT en qualité de membre du Conseil de l'action sociale.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO - approbation des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 1^{er} juin 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IMIO du 1er juin 2017 tel que repris ci-dessus;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

6. ADMINISTRATION GENERALE : Ratification de la convention avec la Fabrique d'Eglise de Saint-Donat pour l'ouverture au public du Belvédère au printemps 2017.

Madame GOFFINET explique que nous avons trouvé un accord avec la Fabrique d'Eglise pour pouvoir occuper le Belvédère. Elle ajoute que les accès seront du 1^{er} mai au 15 septembre, les week-ends de 14h00 à 18h00 ainsi que les dimanches de brocante. Hors de ces périodes, elle dit qu'il sera possible d'y accéder uniquement en visite guidée. Elle explique qu'on ne peut pas ouvrir plus, simplement pour des raisons de sécurité car on ne peut pas être plus de dix personnes. Elle ajoute que l'inauguration se fera lors du week-end des Aralunaires, les 6 et 7 mai. Elle précise que l'inauguration officielle sera le dimanche 7 mai mais qu'il sera possible de le visiter gratuitement dès le samedi de 10h00 à 18h00.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, ratifie la convention entre la Ville d'Arlon et la Fabrique d'Eglise de Saint-Donat relative à l'ouverture du Belvédère au public.

7. ADMINISTRATION GENERALE : Actions à mener en concertation avec la Région Wallonne en matière d'environnement : point de la question.

Monsieur PERPETE rappelle que cela fait suite à une question de Monsieur GAUDRON à laquelle il s'était engagé de répondre : « Est-ce que la Ville a connaissance de l'appel à projet du Ministre DI ANTONIO, 'Communes zéro déchets' ? ». Il dit que c'est 'oui', mais il ajoute qu'on hésitait pour s'engager dans ce projet et que les services concernés nous l'ont déconseillé car nous ne sommes pas dans les conditions pour pouvoir le faire. Il ajoute que nous participons toutefois à beaucoup d'autres projets, principalement avec la Région Wallonne mais aussi avec d'autres organismes. Il souhaite citer plusieurs actions menées. Il explique qu'au printemps, depuis les années 80, la Ville organise chaque année l'opération 'Ville, villages et bois propres' ; des bénévoles, des volontaires, des clubs, et principalement les élèves des écoles nettoient dans les différents endroits de la Commune. Depuis 2015, le Ministre DI ANTONIO qui est très actif en la matière, a lancé, avec les moyens de médiatisation de la Région Wallonne, une opération qui connaît un réel succès. Cela s'appelle be-WAPP (WAP veut dire Wallonie plus propre). Il explique que cela regroupe les participants à différentes opérations de nettoyage durant les derniers jours de mars. Il ajoute que nous nous sommes inscrits dans ce cadre-là et qu'il y a eu 1040 participants actifs, dont 782 étaient des élèves et étudiants de nos écoles communales et autres. Les 258 autres provenaient d'inscriptions parfois individuelles, ou de petits groupes et d'associations diverses. Il ajoute que la récolte a été de 40 sacs PMC et 50 sacs gris. Il poursuit en disant que comme chaque année durant les vacances de Pâques, nous avons engagé des étudiants, il ajoute que cette année-ci nous en avons engagé 15 au lieu de 10, et en 10 jours ouvrables ils ont ramassé 100 sacs de canettes, 350 sacs gris, et encore 2m³ de déchets divers, dont principalement des pneus. Cela fait un total de 450 sacs. Il poursuit en disant que chaque année la Région Wallonne organise 'l'année de l'arbre' ; la Région choisit un certain nombre de communes auxquelles, fin novembre, sont donnés gratuitement quelques milliers de plants d'arbres. Il précise que c'est le Ministre de la région concernée (ici René COLLIN) qui détermine le type d'arbre, et cette année c'est la viorne. Il dit que nous étions intéressés pour avoir une distribution mais la réglementation dit que les communes Maya (comme Arlon) peuvent participer à l'opération tous les trois ans, et les communes qui ne sont pas reconnues Maya, tous les cinq ans. La dernière fois que nous avons été retenus c'était en 2015, nous ne sommes donc pas retenus cette année, il ajoute que ce sera pour 2018, avec une autre espèce que la viorne.

Il parle ensuite du recrutement de personnel subsidié dans ce que nous appelons des 'Wallonnettes' (Wallonie nette, propre). Il explique que depuis déjà plusieurs années, la Ville bénéficie de deux emplois équivalents temps plein qui sont subsidiés par la Région Wallonne. Il ajoute que c'est chaque fois pour deux ans, et les personnes ne peuvent pas être reconduites car c'est également une mise à l'emploi. Il poursuit et dit que ces emplois permettent de s'occuper principalement de l'entretien, de la propreté des bois, des sentiers... il ajoute que c'est très précieux et que cela ne nous

coûte presque rien. Il dit également qu'un deuxième agent constatateur sera recruté d'ici quelques semaines ; il explique que nous avons encore besoin d'amplifier nos actions et que nous avons pu obtenir un subside régional du Ministre DI ANTONIO pour l'engagement d'un deuxième agent constatateur. Il dit que nous avons eu pas mal de candidats et que l'épreuve écrite est terminée, l'épreuve orale est prévue pour la semaine prochaine. L'entrée en service du deuxième agent constatateur est donc imminente et ce sera une très bonne chose. Il ajoute qu'il y a une autre bonne nouvelle, il annonce que le 5 avril nous avons reçu du Ministre DI ANTONIO un appel à projet PTP (Programme de Transition Professionnelle) ; la Région nous propose un équivalent temps plein pendant trois ans pour des actions en matière de propreté publique et le Collège a décidé de répondre favorablement à cet appel. Il dit encore que la Ville participe depuis longtemps déjà à ce qu'on appelle 'la gestion différenciée des espaces naturels'. La Ville a signé la convention avec l'asbl concernée depuis décembre 2015 et nous avons un rapport de visite, dont le dernier datant du 12 septembre 2016 qui était très élogieux. Il en lit un extrait : « La Ville d'Arlon est en 'zéro pesticides' pour l'entretien de ses espaces verts, quelques produits phytopharmaceutiques sont néanmoins utilisés dans les serres de culture de plantes annuelles. La culture intégrée est également utilisée. Matériel alternatif de désherbage en possession de la Commune - mécanique et thermique (camion brosse, débroussailleuse, désherbeur, etc.), d'une manière générale, la Ville d'Arlon est très bien entretenue, le centre-ville est magnifiquement fleuri, l'équipe 'Espaces verts' semble avoir trouvé l'équilibre pour entretenir la totalité de ces espaces sans pesticides. » Il trouve que nous pouvons être fiers de nos équipes pour cela. Ensuite il parle de la semaine de l'abeille, il précise que cela vient du Ministre COLLIN et que cela aura lieu sous le titre 'abeilles et compagnie' du 28 mai au 07 juin. Il confirme que la Ville y participera avec l'appui du club d'apiculture 'L'Abeille Arlonaise' qui dispose de magnifiques locaux à côté du SRI. Il poursuit en disant qu'il y a deux choses qui ne se savent pas suffisamment et dont il s'est étonné. Il explique : Il a été étonné des chiffres, il y a encore environ septante exploitations agricoles sur la Commune d'Arlon. Deux fois par an, la Ville organise, avec la Région Wallonne, le ramassage des bâches en plastique agricole qui sont très polluantes. Il dit que la prochaine fois cela se fera les 10 et 11 mai et précise que ce n'est pas très médiatisé car c'est très spécifique. C'est l'AIVE qui l'organise avec Monsieur BALON et il y aura une publicité dans le Sillon Belge qui est un journal professionnel. Ensuite il parle du fauchage tardif. Il explique que depuis 1998 la Ville participe à la campagne 'fauchage tardif' des bords de routes. Sans rentrer dans les détails il tient à préciser que le fauchage tardif est contraignant, sur les espaces qu'on peut faucher, sur quelle profondeur, à quelle largeur, etc. Il dit qu'un itinéraire précis a donc été établi avec la Région Wallonne et est effectué par nos agents sur un tracteur communal. Il y a aussi la campagne de dératisation qui est menée chaque année fin octobre, pour les bâtiments communaux mais aussi pour les bâtiments privés. Il explique que les gens peuvent venir chercher gratuitement des produits pour dératiser. Il ajoute que s'il y a un problème plus important ils peuvent le signaler et la société adjudicataire pour envoyer sur place un technicien afin d'essayer de détecter les problèmes de rongeurs (rats et autres). Il parle ensuite du projet 'Life Herbarges' auquel la Ville participe avec NATAGORA. Ce projet a pour but d'essayer de rendre à l'état presque sauvage certains espaces qui étaient négligés et qui sont ici traités suivant les règles souhaitées par les anciennes réserves naturelles. Il explique par exemple qu'à Sampont il y a 2,3ha qui ont été achetés et déboisés pour compléter les réserves naturelles de la Semois et que d'autre part, dans les marais de Fouches il y a un caillebotis de 80m construit pour que les tracteurs puissent assurer l'évacuation du foin dans le cadre des fauches de restauration, qui avant ne se faisaient pas (de toutes façons les tracteurs se seraient enfoncés). Il y a aussi 'Elia', il explique qu'en dessous des lignes à haute tension il y a des emprises qui ont été faites, et en dessous il y a un espace, comme un couloir tout à fait particulier. La Région Wallonne a décidé d'utiliser ces emprises-là, en collaboration avec la Ville, pour restaurer un réseau écologique et assurer le redéveloppement de la biodiversité en favorisant les espèces et les habitats naturels puisqu'il ne peut rien s'y faire d'autre. Il

dit que c'est un projet qui concerne différentes propriétés communales. Il parle ensuite de la lutte contre les plantes invasives, il rappelle que notre Députée Provinciale, Thérèse MAHY, s'investit déjà depuis un certain temps dans ce domaine, tout comme la Ville. Il explique qu'en coordination avec le contrat de Rivière Semois - Chiers, dont la Ville est partenaire, nous avons signé le code de conduite sur les plantes invasives en Belgique. Cela s'appelle 'Plantons autrement' et c'est un code de janvier 2013. Il explique qu'une dizaine d'agents communaux vont participer à une formation spécifique organisée par le contrat Rivière Semois - Chiers à Saint-Léger le 26 avril, concernant les trois principales que nous avons ici (la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya, et la Renouée du Japon). Ensuite il dit qu'avec la Fédération Touristique du Luxembourg Belge nous participons chaque année au challenge 'Luxembourg, province propre et fleurie' (il précise que les ouvriers des parcs et plantations sont très demandeurs, très fiers et motivés). Il dit que nous avons plusieurs fois été très bien classés, nous avons même déjà gagné mais cela n'avait pas le même retentissement que maintenant parce que les règles ont été modifiées. Il rappelle que l'année dernière la Ville a obtenu le premier prix dans la catégorie 'Ville' ; où c'est quand même plus difficile, non seulement à fleurir parce que c'est plus grand, mais aussi à maintenir fleuri. Il ajoute que malgré les aléas climatiques et le vandalisme nous avons obtenu quatre fleurs lors de la remise des prix du 6 octobre 2016, cela fait vraiment la fierté de la Ville et des habitants. Il dit que nous sommes 'Commune Maya', contrairement à ce qu'un Conseiller communal dont il ne souhaite pas citer le nom avait sous-entendu il y a quelques temps. Il précise que depuis le 15 juin 2012 nous avons demandé à participer à la charte d'engagement 'Commune Maya' afin que la Ville soit reconnue, et cela a été fait. Il ajoute qu'il y a un programme détaillé année par année qui est en place et qui bénéficie d'un suivi rigoureux. Il précise qu'être 'Commune Maya' ce n'est pas si simple, il dit que c'est très contraignant, il y a notamment une gestion administrative... et ce pour arriver à protéger les abeilles qui sont des espèces donnant beaucoup d'indications de la pollution, de l'état de l'air et de la terre. Il termine avec les subsides que nous avons obtenus de la Région Wallonne pour l'achat de cendriers de rue ainsi que d'un nouvel aspirateur de rue. Il dit que nous allons avoir un subside de 7.500 euros pour en acheter un supplémentaire. Il explique que depuis les lois interdisant de fumer dans les lieux publics les fumeurs vont fumer dehors et suivant l'emplacement, au mieux le mégot se retrouve dans un cendrier ou dans un pot, mais souvent par terre. Il dit que nous souhaitons acheter 42 nouveaux cendriers, cela coûtera 32.500 euros. Il précise qu'il y aura deux types de cendriers, d'une part des cendriers qui seront encastrés dans le sol, avec des dalles signalétiques. Et d'autre part il y aura des cendriers en aluminium qui permettront d'être fixés soit sur des murs (avec l'accord des gens) ou alors sur des poteaux (par exemple si un Horeca refuse le cendrier sur sa façade et que nous estimons qu'il y a tout de même besoin, nous mettrons un poteau avec un cendrier devant l'établissement). Il ajoute qu'il y aura des clés en acier galvanisé pour les cendriers au sol, de manière à ce qu'on puisse les vider et qu'ils ne soient pas vandalisés. Il s'adresse à Monsieur GAUDRON en lui précisant que ce relevé n'est pas exhaustif. Il dit que ce serait facile de sauter sur tout ce qui bouge, de répondre à chaque demande de projet. Mais en faisant cela il pense que ce ne sera pas possible de répondre à toutes les obligations que les subsides impliquent. Et vis-à-vis de nos agents communaux, qui sont pour la grande majorité très motivés, ils vont se rendre compte qu'on leur en met toujours plus, qu'on atteigne les objectifs ou pas. Pour l'objectif 'zéro déchets', il semble que nous ne soyons pas encore préparés, mais si dans les prochains temps nous nous sentons capables on s'y inscrira. Il ajoute que nous avons parfois un rôle purement administratif, par exemple il cite un document du 20 avril de M. DI ANTINIO concernant l'enquête publique et la consultation des communes concernant le Plan Wallon des Déchets. Il précise que c'est une obligation légale pour la Ville et que nous allons bien entendu le faire.

Madame CHARLIER soulève le problème d'invasion des pigeons qui font beaucoup de dégâts. Elle dit que du temps de Monsieur EVEN on mettait des

graines sur la place Léopold, elle précise toutefois qu'elle ne veut pas faire de mal au pigeons, et demande si une stérilisation serait possible.

Monsieur PERPETE répond qu'il existe différentes méthodes, certaines plus légales que d'autres, certaines plus efficaces que d'autres. Il dit à Madame CHARLIER qu'il lui répondra la prochaine fois car il sait qu'à différents endroits de la Ville on a utilisé des techniques différentes (des captures au filet, des pilules...). Il ajoute qu'il y a des sociétés spécialisées dans la capture et qui ont des obligations par rapport aux pigeons. Ils les enlèvent de l'espace public mais après il faut pouvoir s'en occuper correctement. Monsieur PERPETE dit qu'il se renseignera auprès de Monsieur Stéphane LICHTFUS à ce sujet.

Monsieur MAGNUS dit qu'il pensait que cela allait mieux et Madame CHARLIER lui dit que cela recommence. Elle s'adresse ensuite à Monsieur PERPETE en lui disant qu'elle le préfère lorsqu'il grogne un peu que dans son rôle 'd'artiste comédien'.

Monsieur PERPETE revient avec humour sur sa promesse de ne plus s'énerver au Conseil communal jusqu'à la fin de la législature.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Plan d'Investissement Communal : Approbation de la modification du PIC 2017-2018.

Monsieur BALON explique que Monsieur BOSSELER du Service Public de Wallonie est venu, et que dans le cadre de la rue de la Vallée à Fouches il nous a octroyé, avec l'accord du Ministre, un subside complémentaire pour faire les rues des Fours à Chaux, de la Fontaine et Nicolas Schnock, en réseau d'égouts. Il dit que cela ne veut pas dire que les habitants de Fouches doivent se réjouir trop vite car ce ne sera pas pour cette année-ci ou pour l'année prochaine, mais que cela reste cependant une bonne nouvelle.

Monsieur MEDINGER a remarqué que les rues Hammelsmarsch et rue de l'Eau sont également citées sur le rapport, il demande en quoi cela consiste.

Monsieur BALON explique que c'était déjà obtenu et que c'est donc pour refaire le réseau d'égouttage de ces deux rues dans la continuité de la rue du Bourg.

Monsieur MEDINGER dit que les travaux de la rue du Bourg sont en cours et espère qu'il y a une concertation avec l'auteur de projet pour que les deux projets soient jointifs. Car il observe jour après jour que l'on met une foule de chambres de visites, les unes plus profondes que les autres, et il espère qu'il y en a une qui permettra le raccordement avec la rue du Hammelsmarsch qui prend son origine au point bas de la rue du Bourg.

Monsieur BALON le rassure sur ce point et précise que les consultations et concertations ont déjà eu lieu.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver la modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 en retenant les investissements suivants :

1. Egouttage et réfection de la voirie de la rue de la Vallée à Fouches
1.371.746,22 € TVAC
2. Egouttage des rues Hammelsmarsch et de l'Eau à Barnich (Dossier SPGE)
336.590,00 €
3. Réhabilitation de l'égouttage de divers endroits (Dossier SPGE)
440.000,00 €

4. Réhabilitation de l'égouttage du centre de Fouches - phase 2 (Dossier SPGE) 125.875,00 €

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Modernisation et agrandissement du stand de tir 50 m du CTA. Approbation du cahier des charges modifié suivant les remarques d'INFRASPORTS.

Monsieur MAGNUS annonce une petite erreur car le 'Cercle de Tir Arlonais' est à présent devenu le 'Royal Cercle de Tir Arlonais'.

Monsieur BALON explique que nous avons rencontré INFRASPORTS et qu'ils ont demandé deux petites modifications à ce que nous avons approuvé. Il précise que le dossier a donc été revu par l'auteur de projet et que si le Conseil marque son accord il sera à nouveau retransmis.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver, dans le cadre du marché "Modernisation et agrandissement du stand 50m du Cercle de Tir Arlonais", le cahier des charges et le montant estimé, modifiés, suite aux remarques émises par INFRASPORTS, par l'auteur de projet, l'Association Momentanée Architectes Associés / TGI, Rue du Vieux Bac, 5 à 4140 SPRIMONT. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 613.061,20 € hors TVA ou 741.804,05 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De maintenir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie - DG01 Département des Infrastructures Subsidiées., Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 764/423-60/2015/20157045.

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Mise en place d'un éclairage pour le terrain de football d'Autelbas. Approbation du cahier des charges modifié suivant les remarques d'INFRASPORTS.

Monsieur MAGNUS explique que nous désirons mettre du LED et des poteaux en métal plutôt qu'en bois.

Monsieur BALON dit qu'il s'agit également de quelques modifications demandées par le pouvoir subsidiant INFRASPORTS ; si le Conseil marque son accord le dossier corrigé pourra être retransmis au pouvoir subsidiant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver, suite aux remarques d'INFRASPORTS, le cahier des charges N° MT-AO/16-1297 et le montant estimé modifiés pour le marché "Mise en place d'un éclairage pour le terrain de football d'Autelbas", établis par l'auteur de projet, ECO-SITE, Rue Francq, 22 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 56.440,72 € hors TVA ou 68.293,27 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De maintenir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW - Département des infrastructures subsidiées DGO 1.75 - Direction des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 764/721-60/20177020.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Aménagement des bureaux d'accueil et du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville. Approbation des conditions et du cahier des charges modifiés.

Monsieur MAGNUS rappelle ce projet qui est déjà passé devant le Conseil en date du 14 avril 2016.

Monsieur BALON dit que le dossier était bien passé devant le Conseil, mais que l'auteur de projet n'avait pas finalisé ce que nous devons mettre pour les deux portes d'entrée (la porte d'entrée latérale et la porte d'entrée principale). Il explique que ce sont des portes d'entrée qui posent vraiment problème, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou avec famille. Il ajoute qu'au niveau du Collège nous avons longtemps hésité, il y a eu sept propositions différentes car il fallait voir sur plusieurs aspects (l'esthétique, les personnes à mobilité réduite et un encombrement minimum). Il ajoute que le Collège a finalement décidé de faire ce qui se fait dans une série de magasins, c'est-à-dire d'avoir un chauffage qui vient du plafond avec des portes ouvrantes. Il dit que ce n'est peut-être pas la situation idéale sur le plan des économies d'énergie mais que c'est celle qui présente le moins d'inconvénients, à la fois pour les PMR et surtout pour l'espace d'accueil dans son encombrement. Toutes ces hésitations expliquent le fait que ce point arrive seulement maintenant. Il ajoute que ce point a été corrigé par rapport au projet de rénovation de la rue Paul Reuter.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAP/17-1328 et le montant estimé modifiés pour le marché "Aménagement des bureaux d'accueil et du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville", établis par l'auteur de projet, Extenso, Rue de Luxembourg, 42 à L-8440 STEINFORT. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 243.368,85 € hors TVA ou 294.476,31 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De maintenir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 104/723-60/2015/20151021, qui sera, le cas échéant, augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Restauration du petit local technique au pied de la Montée Royale de Saint-Donat. Approbation des conditions et du cahier des charges modifiés.

Monsieur MAGNUS rappelle que c'est le petit local sur lequel une consolidation par pose d'étauçons a été réalisée il y a déjà pas mal de temps pour permettre au linteau de tenir à sa place.

Monsieur BALON explique que l'estimation de départ de 9.000 euros est maintenant revue à la hausse, et qu'il faut donc recommencer le marché. Il précise que nous aurons tout de même un subside du 'Petit Patrimoine Wallon'.

Il dit qu'il est temps de mettre fin à ce système d'étauçons qui avaient été placés en attendant.

Monsieur BIREN demande s'il y a des cadrans, des compteurs... dans ce local. Il demande si nous avons vu les personnes de nos services qui connaissent l'utilisation de ce local, et s'il y a encore une utilisation.

Monsieur BALON lui répond qu'il n'y a plus d'utilisation. Il explique que les compteurs qui y figurent à présent sont neutralisés. Mais il ajoute qu'il y a une valeur esthétique à cet endroit. Il explique que l'arbre qui a été planté à cet endroit est la cause de pas mal de problèmes et qu'il sera abattu.

Monsieur BIREN trouve que c'est bien d'avoir raccourci les charmes à cet endroit-là. Il veut toutefois être certain qu'il n'y a vraiment aucune utilité électrique.

Monsieur BALON est certain que non, il ajoute que la Lorraine y a par exemple entreposé les brosses.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/17-1370 et le montant estimé du marché "Restauration du petit local technique situé au pied de la Montée Royale de Saint-Donat". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.269,80 € hors TVA ou 28.156,46 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation d'au moins trois entreprises.

Article 3 : De solliciter le subside afférant à ce marché auprès du pouvoir subsidiant, le SPW - DGO 4 Département du Patrimoine Direction de la Restauration, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017 par modification budgétaire.

13. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux - Rénovation des taques d'égouts. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON explique que chaque année nous prévoyons un budget pour refaire une série de taques d'égouts. Elles sont souvent endommagées après l'hiver.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/17-1368 et le montant estimé du marché "Rehaussement et réhabilitation de taques d'égout - Année 2017". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.318,00 € hors TVA ou 49.994,78 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 877/745-51/20178010.

14. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de services - Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de façades à l'école du Centre et à l'école de Stockem. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON explique qu'à l'école du Centre une partie de la façade sur la cour intérieure est tombée, il précise que l'endroit a été sécurisé. Il poursuit en disant qu'à l'école de Stockem, sur les façades arrières, il y a des gens qui se prennent probablement pour des artistes mais qui ne le sont absolument pas.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/17-1372 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation des façades de l'école du Centre et de l'école de Stockem". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.917,35 € hors TVA ou 11.999,99 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 722/723-60/20177005 pour l'école du Centre et 722/723-60/20177008 pour l'école de Stockem.

15. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de services - Désignation d'un auteur de projet pour dresser le cadastre et les priorités de maintenance des bâtiments du culte. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON dit que pour l'année 2017 il y avait toute une série de demandes et qu'il a fait une proposition au Collège. Il pense que c'est une bonne chose de faire cette analyse de nos endroits de culte (il y en a 23). Il dit par exemple qu'il y a des toitures centenaires, des chauffages qui sont trentenaires... Il ajoute que les fabriciens doivent entre eux établir leurs priorités, pour que ce soit ensuite avalisé par le Collège et le Conseil.

Monsieur MEDINGER pense que si ce sont les fabriciens qui doivent s'arranger entre eux pour les priorités ils seront tous prioritaires, et il n'y aura plus de priorité. Il trouve que ce serait mieux d'avoir le point de vue de quelqu'un d'extérieur qui puisse en toute neutralité décréter ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins.

Monsieur BALON rappelle alors le degré d'urgence pour la planification des travaux : P1 : entretien en urgence - P2 entretien à court terme et dans les cinq ans - P3 : entretien à moyen terme et dans les quinze ans - P4 : entretien à long terme. Il dit que nous connaissons tous les budgets que nous mettons dans les Fabriques d'Eglises, Culte Protestant et Maison de la Laïcité ; et il pense que les gens qui sont élus doivent prendre leurs responsabilités.

Monsieur BIREN est du même avis que Monsieur MEDINGER mais il ajoute que cette personne qui viendrait examiner les différents lieux de culte le fasse aussi avec une certaine forme de dialogue avec les différents membres. Il rappelle que ces personnes sont avant tout bénévoles et le font pour l'intérêt général. Donc il serait heureux que cette personne désignée ne vienne pas comme un ingénieur extérieur donner également ses instructions et ses conseils, mais qu'il le fasse en plein dialogue avec les personnes des différentes fabriques et institutions.

Monsieur BALON est bien d'accord et dit que lorsque l'auteur de projet aura été désigné, nous allons réunir les desservants, les présidents de Conseil de Fabriques, les secrétaires, les trésoriers... pour les mettre en contact avec l'auteur de projet. Un dialogue pourra alors s'établir, un compte rendu sera fait et après il faudra quand même que l'on tranche. Il dit que ce genre d'opération a déjà été fait notamment pour les bâtiments scolaires et pour les crèches.

Monsieur MITRI pense également qu'il faut dégager les moyens, et les moyens peuvent parfois être limités. Il faut donc aider ces fabriciens pour la gestion budgétaire. Cela leur permettrait de faire des budgets plus proches de la réalité.

Monsieur BALON tient à remercier les Conseils de fabriques et les Comités d'administration, sans qui nous serions bien démunis. Il dit qu'avant lui, d'autres ont déjà tenté de les aider, et il pense qu'ils y sont parvenus, en leur mettant à disposition notre service technique et notre service des marchés. Il rappelle la complexité des marchés publics qui est devenue telle que nous ne pouvons pas demander à des personnes, certes de bonne volonté mais qui ignorent cette partie-là, d'arriver à faire un marché public à l'heure actuelle. Donc nous les aidons déjà, mais ici nous sommes dans une troisième étape, il dit que ce n'est pas nous qui avons fait le concordat de 1813 et que les choses ont un peu changé depuis lors.

Monsieur SCHUSTER a récemment été promené et dit qu'il a vu à la rue de Sesselich une toute petite chapelle au milieu des orties. Ensuite lorsqu'on descend Sesselich il y a une chapelle qui est fendue du haut en bas. Il poursuit et dit qu'il est revenu par Weyler, et rue Jourdan et qu'il y a une chapelle privée qui est dans un état lamentable. Il trouve que ce n'est pas une belle image, ni pour la Ville ni pour les cultes.

Monsieur BALON dit qu'on lui a aussi récemment signalé une petite chapelle à Sterpenich, et il attend qu'on lui communique son statut.

Monsieur MAGNUS ajoute que nous avons rentré un dossier pour le petit patrimoine.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/17-1369 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour dresser le cadastre et les priorités de maintenance des bâtiments du culte". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 6 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 790/723-60/20177041.

16. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures - Acquisition de matériel de propreté publique. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/17-1375 et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel de propreté publique

dans le cadre de la campagne "Wallonie plus propre". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.909,10 € hors TVA ou 25.300,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 6 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 875/744-51/2017802.

17. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures - Achat de radars préventifs pour 5 entrées de village. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS explique que nous souhaitons vraiment sensibiliser les gens à la vitesse excessive dans les villages, et que nous proposons d'acheter des radars préventifs pour mettre aux entrées de plusieurs villages. Et ce pour une somme de 33.000 euros.

Monsieur BALON précise que c'était prévu au budget, il ajoute que ce sera environ 20 ou 25 radars qui seront placés, en fonction des endroits qui seront signalés par l'échevinat de la mobilité. Il dit que c'est quelque chose qui sera mis au budget année après année afin de couvrir l'ensemble de nos 17 villages. Il précise que nous allons acheter des radars qui indiquent deux chiffres car il a été constaté qu'avec les radars 'trois chiffres' certains 'zozos' s'amuse à accélérer pour établir des 'records', cela n'avait donc pas d'effet dissuasif.

Monsieur KARENZO demande sur quels critères sera déterminée la localisation des radars.

Monsieur BALON dit que la priorité sera les entrées de villages sur des routes à forte circulation. Il ajoute qu'il y a une série de demandes dans des rues qui le laissent pantois, notamment dans une rue qui fait une quinzaine de maisons et qui est un cul-de-sac. Il suppose que les Conseillers communaux vont lui envoyer un petit mot en suggérant telle ou telle rue. Il dit qu'il ne doute pas d'avoir un certain nombre de demandes.

Monsieur TURBANG s'interroge à propos de l'entretien et de la maintenance de ces radars. Il a constaté que lorsqu'il y a un ensoleillement maximum ils fonctionnent parfaitement mais en cas de mauvais temps plusieurs jours, il arrive que les radars indiquent des fausses données. Il se demande s'il ne s'agit pas d'un problème de batteries et il voudrait savoir si elles sont remplacées de manière systématique ou si c'est une fois que cela tombe en panne. Il pense qu'en règle générale l'été cela marche très bien et que qu'hiver c'est un peu plus compliqué. Il suggère d'aller voir au-dessus de Toernich lorsqu'il fait très mauvais pendant plusieurs jours.

Monsieur BALON dit qu'il s'agit d'une route régionale et que sans doute leur marché public n'est pas aussi bon que celui que nous allons lancer. Il ajoute qu'on va sortir le marché public de la SPW et qu'on va l'améliorer avec l'aide de Monsieur REVEMONT.

Monsieur TURBANG se doute bien que l'on ne refera pas la même erreur que la Région Wallonne dans le cadre de ces achats de radars préventifs.

Madame DENIS voudrait savoir s'il n'y a pas moyen d'avoir un marché provincial, vu que plusieurs communes sont susceptibles de faire le même type d'achat, afin de se regrouper pour avoir un meilleur prix.

Monsieur MAGNUS répond que non car il s'agit de l'approbation de l'acquisition via la centrale de marché de la Province de Luxembourg. Il admet que c'est une bonne idée et qu'on essaie de regrouper nos achats

lorsque c'est possible, et que cela passe aussi bien souvent avec les accords que nous avons avec le Divisionnaire au sein de la Zone de Police.

Monsieur BALON est d'accord avec cela et ajoute qu'à la Province c'est Monsieur Luc MARCHAND qui s'occupe de cela en tant que premier directeur. Il ajoute qu'il y a 17 marchés de service auxquels les communes peuvent adhérer et que le mois prochain Monsieur REVEMONT va rencontrer Monsieur MARCHAND pour encore mieux améliorer la complémentarité entre nos achats et ce que la Province propose.

Monsieur BIREN souhaite compléter ce que Monsieur BALON a dit en précisant que dans le cadre de l'achat de sel à livrer aux 44 communes, un marché complémentaire est organisé pour le transport du sel vers ces communes. Il poursuit et explique par exemple que pour la Commune de Marche le coût du transport n'est pas le même que pour celui d'Herbeumont. Il ajoute que nous travaillons aussi avec la Province pour d'autres types de marchés, mais pas pour le sel.

Monsieur BALON dit que cela ne fonctionne pas pour le sel. Il explique qu'on n'avait regardé comment cela fonctionnait et nous avons constaté qu'il y avait plus d'inconvénients à cause de la distance, que de passer par leurs services.

Monsieur MEDINGER rappelle que ces radars se trouvent bien ici à l'entrée des villages et qu'il peut en citer deux qui sont à la sortie des villages à 50 mètres avant d'atteindre la nationale, et il ne voit pas l'intérêt de calculer sa vitesse à cet endroit. Il suggère donc qu'on les mette du côté droit et pas du côté gauche.

Monsieur BALON répond qu'ils seront mis en plein accord avec Monsieur l'inspecteur BOURGUIGNON et qu'il sera un passage obligé. Il cite pour exemple une série de voiries et notamment la rue du Maitrank qui vient d'être réceptionnée, où nous avons déjà, en plein accord avec Monsieur l'Inspecteur BOURGUIGNON placé des poteaux. Il ajoute que ces poteaux ne servent à rien car ils ne portent rien, mais qu'ils sont déjà mis en place pour le jour où nous aurons des radars préventifs dont on peut changer d'endroit pour les mettre sur les poteaux pendant 10 à 15 jours, pour ensuite les rechanger d'endroit. Il explique que c'est une politique complémentaire à celle du radar qui lui sera fixe à l'entrée des voiries et de nos villages, et qu'ensuite il y a ces poteaux qui interviendront à l'un ou l'autre endroit.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'"Achat de radars préventifs pour 20 entrées de village" pour un montant estimé de 27.826,80 € hors TVA ou 33.670,43 € TVA 21% comprise.

Article 2 : D'approuver l'adhésion et le recours à la centrale de marchés de la Province de Luxembourg.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/741-52/20174027.

Article 4 : De charger le Collège de la gestion du dossier.

18. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures - Fourniture et placement de balconnières, de jardinières, de mâts de fleurissement. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'il y a deux lots, l'un de 16.189,80 euros et l'autre de 38.296,50 euros.

Madame WILLEMS demande si on a également prévu un peu de balconnières pour les villages, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond que oui.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/17-1374 et le montant estimé du marché "Fourniture de balconnières, de jardinières et de mâts de fleurissement". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.030,00 € hors TVA ou 54.486,30 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 766/744-51/20177031.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

19. TRAVAUX COMMUNAUX : Bail d'entretien des cours d'eau de 2^e et 3^e catégorie. Approbation de la Convention public-public avec la Province de Luxembourg.

Monsieur BALON explique que la Province s'occupe de la 2^{ème} catégorie et la Ville d'Arlon de ceux de la 3^{ème} catégorie. Il ajoute que c'est parfois très difficile de savoir où s'arrêtent nos compétences et où commencent celles de la Province. Il cite l'exemple de la Semois, derrière la Maison de la Culture où on passe de 3^{ème} en 2^{ème} catégorie. Il précise qu'ils travaillent cependant ensembles et qu'il y a une coopération entre les deux services.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver la Convention de coopération public-public entre la commune d'Arlon et la Province de Luxembourg relative au bail d'entretien des cours d'eau de deuxième et de troisième catégorie. Le montant estimé des frais d'études s'élève à 1.515,88 € hors TVA, soit 1.834,21 € TVAC.

Article 2 : De financer la dépense relative au frais d'études par le crédit qui est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 482/735-60/20174029.

20. SERVICE URBANISME : Modification de la voirie communale (rue du Lotissement Boldair à Heinsch) dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation introduite par la SA T-PALM pour la création de 5 zones urbanisables en vue d'y construire de 8 à 12 maisons unifamiliales et une cabine électrique.

Madame GOFFINET explique que ce dossier est au Conseil communal parce qu'il y a une modification de la voirie et que cela porte sur trois éléments : le prolongement du trottoir existant, prévoir une zone de retournement à la fin de ce prolongement de cette voirie pour pouvoir accueillir 8 à 12 maisons le long de cette extension de la rue de Boldair qui se trouve en zone d'habitat.

Monsieur GAUDRON remarque une petite erreur dans la dernière phrase de la première page de la délibération avec 'une enquête publique est organisée

du 16.11.2016 au 16.12.2016' et non pas 2012. Il a également une petite question car il a vu que dans le rapport du SRI et du Commissaire Voyer il y avait certaines conditions qui étaient émises et demande si c'est prévu qu'elles soient rencontrées.

Madame GOFFINET signale que dans les permis d'urbanisation on demande toujours que les avis des instances soient respectés.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation susvisée.

21. BIENS COMMUNAUX : Installation sportives de la Royale Jeunesse Freylangeoise : Prolongation du droit d'emphytéose existant.

Monsieur BALON informe qu'il s'agit d'un dossier qui est passé il y a une dizaine d'années. Mais ils n'ont plus assez d'années devant eux que pour obtenir un subside pour mettre des mains-courantes, puisque Infrasport demande au moins 20 ans. Il dit qu'on va donc proroger.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de proroger le droit d'emphytéose, sur cette parcelle, pour une durée de 27 ans, soit jusqu'au 24 mars 2058, moyennant le paiement d'un canon annuel de 1 euro symbolique.

22. BIENS COMMUNAUX : Bail emphytéotique portant sur des biens communaux sis à Schoppach, à front et en retrait de la rue de la Lorraine : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS rappelle la dernière séance où on a vendu à Idelux cette parcelle communale, et où il avait dit que nous avons aussi comme obligation de leur céder par bail emphytéotique un montant de 4 à 5 hectares le long de l'autoroute, puisque la DNF n'était d'accord qu'à cette condition-là. Il dit que c'est la condition pour la concrétisation de ce bail emphytéotique sur les biens communaux qui sont aussi à la rue de Lorraine, avec la reprise de l'ensemble des parcelles cadastrales

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1) définitivement de conclure un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans et moyennant un canon annuel de 1 euro symbolique, en vue de constituer une Réserve Naturelle Domaniale, selon le plan de mesurage dressé par Madame Valérie BERNES, Géomètre Expert, sur les biens suivants :

- une emprise de 3 hectares 97 ares 43 centiares à prélever dans la parcelle cadastrée ARLON, 6ème Division (Heinsch), Section C, n° 1620 L 8
- la parcelle cadastrée ARLON, 6ème Division (HEINSCH), Section C, n° 1620 Z 3 pour une contenance de 1 hectare 61 ares 79 centiares
- la parcelle cadastrée mêmes division et section n° 1620 B / 3 pour une contenance de 10 ares 70 centiares.

2) de mettre en œuvre les conditions reprises dans l'Arrêté ministériel n° 1880 de 2012 et notamment l'article 4 stipulant que "le produit de la recette des ventes de coupes de bois sur l'emprise et les parcelles visées à l'art. 1 sera affecté par la Ville d'Arlon à l'acquisition de propriétés forestières"

3) de solliciter l'autorisation du Gouvernement wallon :

a) pour constituer cette Réserve Naturelle Domaniale sur les parcelles précitées et aux conditions fixées dans le projet d'acte de bail emphytéotique.

b) pour vendre les biens soumis au régime forestier au futur acquéreur, Idelux, dans le cadre de son projet public relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, moyennant, au préalable, la conclusion de ce bail emphytéotique entre la Ville d'ARLON et le DNF.

c) pour que la Ville d'Arlon puisse céder ce bail emphytéotique au futur acquéreur, Idelux.

23. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Eglise de FREYLANGÉ - Approbation du compte pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver Le compte de la Fabrique d'église de Freylange pour l'exercice 2016 :

Recettes ordinaires totales	18.884,62€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	18.013,18€
Recettes extraordinaires totales	4.217,95€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.217,95€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.048,13€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	14.104,13€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00€
Recettes totales	23.102,57€
Dépenses totales	16.152,26
Résultat comptable EXCEDENT	6.950,31€

24. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Eglise de FOUCHES - Approbation du compte pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Fouches pour l'exercice 2016 :

Recettes ordinaires totales	13.998,00€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	13.466,84€
Recettes extraordinaires totales	10.715,27€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	10.715,05€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.285,02€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	12.449,15€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00€
Recettes totales	24.713,27€
Dépenses totales	14.734,17€
Résultat comptable EXCEDENT	9.979,10€

25. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Eglise de BONNERT - Approbation du compte pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2016 :

Recettes ordinaires totales	11.889,68€
- dont une intervention communale ordinaire de secours	11.291,52€

de :	
Recettes extraordinaires totales	7.573,61€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.562,93€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.121,52€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.699,67€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	10€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	19.463,29€
Dépenses totales	11.831,19€
Résultat comptable EXCEDENT	7.632,10€

26. FABRIQUES D'ÉGLISES : Fabrique d'Eglise de STERPENICH - Approbation du compte pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Sterpenich pour l'exercice 2016 :

Recettes ordinaires totales	13.443,80€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	13.187,69€
Recettes extraordinaires totales	9.031,45€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	6.192,45€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.397,78€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	15.644,61€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	22.475,25€
Dépenses totales	18.042,39€
Résultat comptable EXCEDENT	4.432,86€

27. FABRIQUES D'ÉGLISES : Communauté Israélite - Approbation du compte pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Synagogue d'Arlon pour l'exercice 2016 :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
19. recettes ordinaires	Supplément communal pour frais ordinaires	6.217,22€	9.695,00€ (montant de la subvention versée)
21. recettes extraordinaires	Reliquat du compte 2015	0€	6.217,22€
29. a recettes extraordinaires	Publicités, vente annuaires, concert	4.596,06€	4.736,78€ (140,00€ de vente de livres rajouté)
3. dépenses ordinaires	Électricité et gaz	1.101,04€	1.083,04€ (2x63,81€, 1x235,33€ et 9x80,01€)
Total général	Recettes	16.185,84€	70.146,54€
	Dépenses	50.396,65€	50.378,65€
	Excédent	34.210,81€	19.767,89€

28. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention pour le projet de développement touristique « Grande Forêt d'Anlier ».

Monsieur MAGNUS rappelle le montant de 1950 euros et précise que nous sommes sur la porte d'entrée au niveau du massif de la forêt d'Anlier et que nous allons bénéficier de la publicité qui sera faite. Il dit que l'on doit participer à un niveau qui est moindre que celui que les autres entités devraient payer.

Madame GOFFINET ajoute que le projet 2017 c'est tout simplement faire des cartes de balades qui seront communes à toutes les communes du Parc Naturel de la Haute Sûre, plus particulièrement celles qui font partie du massif forestier. Elle dit que nous sommes sur une porte d'entrée tout comme Attert et que nous bénéficieront des mêmes cartes de balades communes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer :

- Le subside de 1950 € annuel pour les années 2017 à 2020 ainsi que l'article budgétaire seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire.
- La liquidation du subside sera autorisée après l'approbation de la modification budgétaire.

29. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl Maison de la Culture d'Arlon pour l'exercice 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2016 de l'asbl Maison de la Culture.

30. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Ratification de la décision d'ouverture de classes d'été dans diverses écoles.

Monsieur TRIFFAUX explique que quinze jours après les congés de carnaval ils ont, comme la réglementation le permet, ouvert des classes maternelles supplémentaires suite à l'augmentation de la population scolaire dans différents endroits, comme cela a été le cas à l'école de Barnich et Sterpenich, à l'école communale du Centre et l'école communale de Weyler.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Ratifie la décision d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale du Centre à partir du 20.03.2017 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2017.

Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'École Communale de Weyler à partir du 20.03.2017 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2017.

Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'École Communale de Barnich-Sterpenich à partir du 20.03.2017 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2017.

31. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur TRIFFAUX explique que ce sont les périodes vacantes dans l'enseignement communal pour l'année scolaire prochaine qui permettront des nominations.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE

- 122 périodes d'instituteur primaire
- 2 périodes de maître de seconde langue
- 0 période de maître de morale
- 0 période de religion catholique
- 0 période de maître de religion islamique
- 0 période de maître de religion protestante
- 18 périodes de maître d'éducation physique
- 69 périodes de cours de philosophie et de citoyenneté
- 17 périodes de dispense

MATERNEL

- 0 période d'institutrice maternelle
- 0 période de maître de psychomotricité

32. ACADEMIE DES BEAUX-ARTS : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur TRIFFAUX explique qu'il s'agit aussi des postes vacants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur des arts du feu pour la spécialité céramique : 16 périodes
- Professeur de recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 5 périodes
- Professeur de volumes pour la spécialité sculpture : 8 périodes

33. ACADEMIE DE MUSIQUE : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur TRIFFAUX explique qu'il s'agit toujours des postes vacants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie de Musique comme suit :

- Professeur d'art lyrique : 1 période
- Professeur de formation vocale-chant : 7 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité percussions : 3 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité cor et trompe de chasse : 4 périodes
- Professeur de formation musicale : 7 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité piano et claviers : 7 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité trompette : 6 périodes

34. ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Ecole Industrielle et Commerciale comme suit :

IMPLANTATION D'ARLON
SITE D'ARLON

DOMAINE INFORMATIQUE - Nombre total de périodes : 120

- ESS Création de pages WEB : 60 périodes
- ESS Mathématiques appliquées : 60 périodes

DOMAINE « LANGUES » - Nombre total de périodes : 1000

- ESS Langue allemande : 120 périodes
- ESI Langue russe: 120 périodes
- ESI/ESS Langue italienne: 360 périodes
- ESS Langue française : 240 périodes
- ESS Langue luxembourgeoise : 160 périodes

DOMAINE «SOCIAL » - Nombre total de périodes : 590

- ESS Approche conceptuelle : 510 périodes
- Stages : 60 périodes
- Épreuve intégrée : 20 périodes

DOMAINE « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISE - Nombre total de périodes : 2166

- ES Connaissance matériel tech audio et informatique : 24 périodes
- ES Psychologie : 154 périodes
- ES Pratique Professionnelle : 400 périodes
- ES Découverte de la profession: 156 périodes
- ES Philosophie: 44 périodes
- ES Maîtrise de langue orale et écrite: 75 périodes
- ES Déontologie et connaissance de la profession: 44 périodes
- ES Éducation à la santé: 56 périodes
- ES Sciences économiques et politiques: 66 périodes
- ES Droit et législation: 60 périodes
- ES Déontologie et éthique: 60 périodes
- ES Recherche appliquées en éduc. Spéci. 64 périodes
- ES Méthodologie des activités ACSC: 186 périodes
- ES Méthodologie du projet: 52 périodes
- ES Questions spéciales de psychopédagogie: 46 périodes
- ES Gestion de conflits : 50 périodes
- ES Épreuve intégrée: 40 périodes
- ES Psychopathologie: 69 périodes
- ES Psychopédagogie: 60 périodes
- ES Législation des secteurs: 60 périodes
- ES Analyse du secteur non marchand: 60 périodes
- ES Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques: 110 périodes
- ES Méthodologie de l'analyse organisationnelle: 132 périodes
- ES Séminaire: identités prof. et secteurs de l'éduc. spécia.: 50 périodes
- ES Neutralité: 48 périodes

URGENCE : Administration générale : approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 18 mai 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Après discussion, décide,

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 18 mai 2017 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur

les propositions de décision y afférentes ;

- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 18 mai 2017;

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 21 heures et 55 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS